

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

R E V U E M E N S U E L L E

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

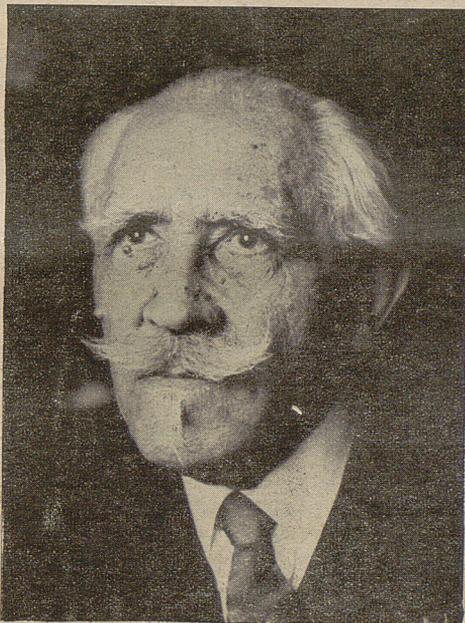
Prix de ce numéro :
24 FRANCS

Paul LANGEVIN, ligueur

La Science, la France, la République, l'Humanité, viennent de perdre, en Paul Langevin, un grand serviteur. | *ment du peuple, l'éducation de la conscience humaine lui apparaissent comme les moyens essentiels de libération et de progrès, d'harmonisation des esprits et de pacification des cœurs.*

Notre ami, Paul Langevin, avait voué sa vie à la recherche scientifique, à l'amélioration du sort des hommes, à l'instauration de la paix; il était un des plus illustres savants de notre temps; il était un des meilleurs citoyens de notre République; il avait le culte de la raison, de la vérité, de la justice; il avait le cœur plein d'amour pour les hommes et de pitié pour leur misérable condition; il était bon, car la bonté est la suprême justice.

Il occupait dans le monde savant une place de premier plan, et sa réputation était universelle, — mais je ne parlerai que du citoyen, du démocrate, du militant pour la réalisation des Droits de l'Homme, pour l'avènement de la justice sociale. Toute sa vie, Paul Langevin a lutté pour l'accomplissement des principes de notre grande Révolution de 1789, dans la liberté, l'égalité et la laïcité, pour l'achèvement de notre démocratie politique en démocratie sociale. L'enseigne-



Paul Langevin ne pouvait pas ne pas être membre de la Ligue des Droits de l'Homme; aussi, dès sa formation, en 1898, dès qu'il en connut le programme — la défense des principes et de l'œuvre de la Révolution de 1789 contre la conjuration de toutes les forces réactionnaires — lui apporta-t-il son adhésion enthousiaste et son dévouement; — vingt-cinq ans plus tard il était élu membre de son Comité Central, et devint bientôt l'un de ses vice-présidents.

Paul Langevin avait prévu et prédit les horreurs de la guerre scientifique moderne; la guerre ne pouvant être ni limitée, ni humanisée, elle doit être supprimée, et il ne reste pas d'autre solution que la réalisation à échéance aussi brève que possible de la justice internationale et du complet désarmement.

Paul Langevin s'efforça

(Suite page 2.)

par de nombreuses conférences en France et à l'étranger d'appeler l'attention générale sur les formes nouvelles du danger de la guerre et sur la nécessité, pour y échapper, d'organiser la sécurité collective, le désarmement général, l'union des Nations et la justice internationale.

Paul Langevin avait aussi pressenti les périls qui menaçaient la liberté des peuples et la paix du monde du fait du développement du fascisme et de l'hitlérisme, et il s'était donné tout entier à la lutte nécessaire pour prévenir la catastrophe, particulièrement par la création du Comité de vigilance des Intellectuels et du Comité mondial de lutte contre la guerre.

REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau et le Comité Central de la Ligue remercient les Sections, les Fédérations, les Ligues-sœurs d'Europe et d'Amérique, ainsi que toutes les personnes qui leur ont envoyé, à l'occasion de la mort de Paul Langevin, des adresses de sympathie.

De tels témoignages, en tel nombre et d'une telle qualité, marquent à la fois l'affection admirative que les ligueurs portaient à leur illustre Président et l'étroite solidarité qui unit dans l'épreuve toute la Ligue, et toutes les Ligues.

Vint 1940, la trahison, la persécution et l'exil, les souffrances et les deuils qui meurtrirent sa chair et son cœur ; Paul Langevin supporta toutes les épreuves avec un courage et une fermeté stoïques, mais il en resta blessé à mort.

Nous admirions, en Paul Langevin, le savant et le citoyen ; nous avions pour l'homme juste et bon la plus profonde affection ; aussi lorsque, après la libération, la Ligue des Droits de l'Homme a pu se reformer, se rassembler malgré les vides creusés dans ses rangs par la mort, quand il fallut remplacer à notre tête le héros et le martyr que fut Victor Basch, nous avons conféré à Paul Langevin la plus haute magistrature morale dans le monde en l'élevant à la présidence de la Ligue des Droits de l'Homme.

Au nom de cette Ligue des Droits de l'Homme, de son Comité Central, de ses Sections et Fédérations, au nom de tous les hommes de tous les pays restés fidèlement attachés aux principes de la Révolution de 1789, au nom de tous les hommes et de tous les peuples malheureux et persécutés qui mettent encore leurs espoirs en la réalisation de ces principes immortels, nous apportons à notre Président, à notre ami, Paul Langevin, le suprême hommage de notre admiration et de notre affection, et nous l'assurons, que fidèle à sa mémoire et à son exemple, la Ligue des Droits de l'Homme continuera sa tâche pour la Liberté, l'Égalité, la Justice et la Paix (1).

D^r Sicard de Plauzoles,

Président de la Ligue.

(1) Ce discours devait être prononcé, le 21 décembre 1946, au nom de la Ligue, aux obsèques de Paul Langevin.

Le Savant

par Émile Borel

de l'Institut,

Membre honoraire du Comité Central ⁽¹⁾

Mes chers camarades,

L'année 1946 est la première qui s'est écoulée depuis la libération complète de notre territoire et la fin des hostilités. Notre pays répare lentement, mais courageusement, ses cruelles blessures. Notre Association s'efforce, dans son modeste cadre, de s'adapter aux conditions nouvelles de la vie et de contribuer ainsi au relèvement national. Mais, si nous devons essayer de continuer à vivre en oubliant nos malheurs et nos souffrances, nous devons également perpétuer et honorer la mémoire de tous ceux de nos camarades qui, sur les champs de bataille, dans le maquis, dans les prisons allemandes, ont été tués ou mortellement frappés, victimes de l'agression brutale et de la barbarie de nos ennemis. Parmi eux, je dois citer aujourd'hui Paul Langevin, qui était mon ami depuis plus de cinquante ans et dont la mort est un deuil cruel, non seulement pour la France, mais pour les savants du monde entier.

Langevin avait eu l'honneur d'être le premier grand intellectuel français arrêté par les Allemands, quelques mois après l'occupation de Paris. Il avait tenu à revenir à son poste dès le mois d'août 1940, après avoir, suivant les ordres officiels, évacué à Toulouse au début de juin, l'École de Physique et Chimie. Il n'ignorait cependant pas quels risques il courait, car sa seule présence était un défi à tous les mensonges et à tous les crimes que l'on a parés parfois du nom trop flatteur d'idéologie du nazisme. Il n'avait jamais cessé, aussi bien avant comme après la déclaration de guerre, de prendre nettement position contre l'hitlérisme et de le dénoncer comme le pire danger qui puisse menacer l'humanité.

Le 30 octobre 1940, il est emprisonné à la Santé. Quelques semaines plus tard, il est transféré à Troyes où il devra rester en résidence forcée. Le gouvernement de Vichy, aux ordres des Allemands, le met à la retraite d'office, le privant de toutes ses fonctions. En octobre 1941, il était de nouveau arrêté, sur l'ordre d'une autorité allemande qui entre en conflit avec celle qui l'avait interné. Finalement, celle-ci a le dessus et le maintient à Troyes. Il devait y rester jusqu'au mois de mai 1944, où il peut s'évader et passer en Suisse, évitant ainsi le transfert en Allemagne et, probablement, les pires dangers. Entre temps, son gendre, Jacques Solomon, avait été assassiné par les Allemands et sa fille, Hélène Solomon, internée au camp d'Auschwitz, où elle échappa par miracle à la mort.

De retour dans Paris libéré, Langevin se remet immédiatement à la tâche et s'efforce de reprendre ses diverses activités, si précieuses pour ses élèves et pour le pays. Mais sa santé était altérée par ses longues souffrances physiques et morales et la maladie de cœur, qui devait l'emporter, l'obligeait déjà à beaucoup de ménagements. Il ne peut cependant se résigner au repos que lui recommandent les médecins; il reprend la direction de l'École de Physique et de Chimie, consacre beaucoup de temps à la présidence de la Commission pour la réforme de l'Enseignement, accepte la présidence de la Ligue des Droits de l'Homme, pour laquelle le désignaient sa passion pour la justice et la vérité, son dévouement à toutes les nobles causes.

Il s'est éteint le 19 décembre 1946. A ses funérailles nationales, dans la cour du Collège de France, un dernier hommage lui est rendu par le ministre Naegelen au nom du Gouvernement, par Frédéric Joliot au nom de ses collègues de l'Institut et du Collège de France, ainsi que de tous les savants et de tous ses élèves, et par notre camarade Georges Cogniot, au nom de ses amis politiques. Il était Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Il ne m'est pas possible de résumer ici, si sommairement que ce soit, son œuvre scientifique et ses magnifiques travaux sur le magnétisme, sur la relativité, sur les ultra-sons. Mais je ne puis passer sous silence l'importance de son influence scientifique, car elle constitue un fait tout à fait exceptionnel. Alors qu'il était encore élève à l'École,

(1) Allocution prononcée, le 12 janvier 1947, à l'Assemblée générale des Anciens élèves de l'École normale supérieure.

puis boursier d'études en Angleterre, et préparateur de Mascart au Collège de France, les laboratoires où il travaillait étaient un extraordinaire centre de rayonnement. Beaucoup de ses camarades savent que c'est du cerveau de Langevin que partit l'idée de travaux et de découvertes qui devaient s'avérer de premier plan. Quand on n'a pas eu le bonheur de connaître personnellement Langevin, il est difficile d'imaginer ce qu'étaient la puissance et l'étendue de son intelligence et de sa curiosité. De toute suggestion formulée devant lui, il faisait sa chose. Elle ne restait pas dans son esprit comme un objet inerte, étranger à ses préoccupations du moment, mais devenait le noyau d'une fermentation intellectuelle, engendrant souvent une longue chaîne de découvertes. Les savants anglais, comme les savants français, apprécièrent les dons qui permettaient à un enfant du peuple de Paris de survoler l'ensemble des problèmes scientifiques les plus actuels.

Nommé professeur au Collège de France tout jeune, dans une période où l'enseignement de la physique à la Sorbonne s'adaptait difficilement à l'évolution rapide de la science, il fut, pendant de nombreuses années, le véritable maître des jeunes physiciens et, en particulier, des normaliens. Si la physique française, après une éclipse momentanée, a repris son rang dans le monde, c'est à Langevin que nous le devons, car c'est lui qui a exercé la plus grande influence, aussi bien sur les physiciens de sa génération que sur ceux des générations suivantes. Sa nomination à la présidence de l'Institut International Solvay, en remplacement de Lorentz, a été, en quelque sorte, une reconnaissance internationale de sa position éminente de maître de la physique. Dans son enseignement, Langevin passionnait ses élèves, les élevait au-dessus d'eux-mêmes, ouvrait devant eux les portes du domaine splendide de la recherche scientifique désintéressée.

L'énumération des travaux personnels de Paul Langevin et des succès de sa carrière, si remarquables qu'ils soient, ne donnerait qu'une idée tout à fait insuffisante de l'impression sur ceux qui l'approchaient. Son esprit, d'une classe telle qu'il faut remonter aux plus grands encyclopédistes du XVIII^e siècle pour la qualifier, brûlait d'une perpétuelle flamme, à laquelle s'éclairaient et se réchauffaient ses élèves et ses amis. L'animation et l'inoubliable profondeur du regard la révélaient dès le premier abord. Puis la conversation devenait un enchantement. Si averti que l'interlocuteur fût d'un point particulier, Langevin, en quelques minutes, le rejoignait de plain-pied, et pouvait discuter avec cet enthousiasme retenu qui était l'une de ses caractéristiques.

Paul Langevin possédait une hauteur de vues, une noblesse et un désintéressement auxquels nul ne peut refuser de rendre hommage. Sa perte, répétons-le, est un grand malheur.

Nous adressons à sa famille et, en particulier, à son fils aîné, notre camarade Jean Langevin, l'expression de notre douloureuse sympathie.

Le Maître

par Marcel-Edmond Naegelen

Ministre de l'Éducation Nationale ⁽¹⁾

Au nom du Gouvernement Provisoire de la République française, j'apporte à Paul Langevin l'hommage que la Nation reconnaissante réserve à ceux qui l'ont servi avec éclat. En ma qualité de Ministre de l'Éducation Nationale, sans vouloir séparer l'École de la Cité, qui furent toujours pour lui et qui restent pour nous une seule et même chose, j'ajoute à cet hommage celui de l'Université. Si la nation porte aujourd'hui le deuil d'une de ses gloires les plus pures, l'Université pleure la disparition d'un de ses Maîtres les plus vénérés, les plus aimés et entoure sa famille de sa fervente sympathie.

Pendant toute une vie dont nous nous refusions à voir se dessiner le terme sur un front que la souffrance ne réussissait pas à altérer, dans un regard qui conservait toute sa pénétration, sur des lèvres où l'ironie de l'esprit se fondait dans l'indulgence du cœur, Paul Langevin a rempli avec un égal succès sa mission de savant, sa fonction d'éducateur et sa tâche d'homme. Servir la Science, servir l'Université, c'était pour lui servir la France et servir l'Humanité. Dans son œuvre, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de l'harmonie et de la logique interne de son développement ou de la rigueur de sa méthode, de la variété et de la richesse humaine de ses recherches et de ses découvertes ou de l'amplitude sans cesse croissante de son rayonnement.

(1) Discours prononcé aux obsèques, au nom du Gouvernement, par un ministre ligueur.

Le savant, chez lui, est incomparable par la clarté de l'esprit, par la persévérance dans la recherche de la vérité, dans la recherche de cette certitude dont il a si profondément besoin pour lui et qu'il met tant d'ardeur à communiquer au peuple, à faire prévaloir lorsqu'il a conscience de l'avoir conquis. Il n'est pas moins incomparable dans l'art d'interroger la nature et de soumettre les intuitions du génie aux rigoureuses exigences de la raison pour aller jusqu'à la preuve sans réplique, celle qui possède une valeur humaine.

C'est parce que, dans les démarches de sa pensée, il n'admettait d'autre instrument que la raison et d'autre maître que l'humanité, c'est pour cela que même aux sublimes instants où la passion de la découverte risqua de l'isoler, il sut échapper au sort de ces hommes dont parle la légende qui, ayant embrassé la reine des fées et erré avec elle dans la mystérieuse beauté du monde des rêves, ne voulurent plus retourner à leur foyer et à leur patrie. Paul Langevin, sans cesser d'entretenir avec la science un commerce qui, dans l'obscur et froide cellule de sa prison, lui dispensa les chaudes clartés d'une lumière invisible, est resté toujours fidèle à sa patrie, la France, à son foyer, l'Université, à son guide, la raison, à son ami, le peuple.

Car, chez Paul Langevin, le savant était un homme et l'homme était un laïque profondément attaché à la démocratie. C'est ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme, qui doit être citée ici avant toute autre, la Ligue de l'Enseignement et toutes les œuvres d'éducation populaire, ont trouvé en lui l'apôtre le plus dévoué, le plus convaincu et le plus écouté. N'ayant, comme Ministre de l'Éducation Nationale, d'autre ambition que celle de servir l'École et la République avec la certitude de servir ainsi la Patrie et l'Humanité, c'est pour moi un devoir de souligner cet aspect particulier du grand savant que nous pleurons et de l'offrir en exemple à tous ceux qui, dans le silence de nos pauvres laboratoires ou de nos riches bibliothèques, travaillent au développement de la pensée scientifique française.

À l'heure où l'humanité est encore sous l'épouvante d'une invention dont la terrible efficacité n'a provoqué la fin d'un sanglant conflit que pour nous faire redouter les horreurs d'un autre, Paul Langevin leur indique la voie à suivre, la seule qui soit conforme au génie de la France, la voie royale qui, jalonnée par des siècles de vains efforts et d'amères déceptions, mène tout droit à la libération de l'homme, entrevue par nos grands penseurs et, un moment, réalisée par les soldats de l'An II.

Écoutez ce savant qui est resté homme et qui n'aime et ne cultive la science que parce qu'il aime les hommes et veut leur bonheur : « Nous assistons, sous une forme particulièrement dramatique, au début d'une ère nouvelle, celle des transmutations provoquées. Elle nous ouvre des perspectives qui vont bien au delà du vieux rêve des alchimistes. Il ne s'agit plus de réaliser la synthèse de l'or, qui n'ajouterait rien au bonheur des hommes, mais de mettre à la disposition de ceux-ci les inépuisables réserves d'énergie cachées par la nature au cœur même des atomes... Cette découverte aura peut-être pour l'avenir de la civilisation une importance comparable à celle qui permet aux hommes de maîtriser la puissance du feu et ses applications dépasseront de beaucoup celles de la machine à vapeur et des moteurs à explosion ou à réaction. Au moment même où l'achèvement de la guerre remet entre les mains des peuples du monde entier leurs destins solidaires, et où il dépend d'eux d'orienter vers des fins bienfaisantes ou nuisibles l'immense pouvoir nouveau dont ils vont disposer,

il est nécessaire que chacun de nous comprenne en quoi consiste la véritable révolution technique dont il est possible d'imaginer, dès maintenant, les répercussions..., la seule catastrophe à craindre est celle d'un emploi volontaire et généralisé des nouvelles possibilités à des fins de destruction. Il dépend de nous d'y parer et d'orienter la technique des transmutations vers l'amélioration du sort des hommes... »

Ces paroles admirables, écrites il y a à peine quelques semaines, alors que déjà la mort le guettait, résumant toute sa vie consacrée au bien de l'humanité. Par-dessus les savants français, elles s'adressent aux savants de l'univers. Puissent-elles être entendues par tous! Puissent-elles être considérées et respectées demain comme le testament de la sagesse et le message de la raison laissés par une grande conscience à la conscience des hommes! En elles, la France trouve l'expression fidèle de son génie, de son idéal et de sa mission dans le monde.

Encore à demi enfoncé dans le sol, frappant du pied pour se dégager, l'homme a besoin de tout le pouvoir enchanteur qu'on peut lui apporter pour le libérer. Si l'Amour, l'Amour rougissant avec ses larmes et ses joies, avec son dévouement et son héroïsme; si le Besoin avec son fouet, si la Philosophie avec sa sagesse; si l'Art avec ses dessins, si la Science avec sa bombe atomique, peuvent, à travers les profondeurs du temps et de l'espace, faire vibrer ses nerfs endormis ou craintifs, si par des coups puissants sur l'épaisse chrysalide, ils peuvent en briser l'enveloppe et permettre à la créature nouvelle d'émerger droite et libre, qu'ils viennent et chantent le chant de la Libération!

L'âge de la barbarie doit disparaître. Un temps viendra où les formes du mal que nous avons connues et dont nous avons souffert, que nous connaissons et dont nous souffrons, ne pourront plus être. La culture de l'homme ne peut se passer de rien, a besoin de tous les matériaux. Elle doit convertir tous les obstacles en auxiliaires dociles, tous les ennemis en forces bienfaisantes. Le mal formidable ne sera que l'esclave le plus utile. Et si l'on peut voir l'avenir de la race humaine tracé dans l'effort organique de la nature pour grandir et s'améliorer, tout nous autorise à espérer qu'il n'est rien que le savant ne puisse subjugué et changer jusqu'à ce qu'enfin la culture absorbe le chaos et la géhenne, jusqu'à ce que la science substitue l'ordre au désordre, la vérité à l'erreur, la justice à l'injustice, la liberté à l'esclavage, la solidarité à l'égoïsme, la paix à la guerre et transforme les Furies en Muses et les enfers en bienfaits.

Ce rêve fut le rêve de Paul Langevin. Il a mis à son service les grandes ressources de son intelligence et les inépuisables richesses de son cœur. Il en a poursuivi la réalisation jusqu'au sein de cette Commission de la Réforme de notre système d'enseignement dont, plus encore que le Président, il était l'ardent animateur. Il avait une confiance inébranlable en des jours meilleurs pour l'Humanité et il voulait donner à notre pays une jeunesse capable d'apporter la contribution la plus généreuse à l'édifice qui se construit avec tant de peine au prix de douleurs innombrables et de sacrifices immenses. « Ce à quoi, déclarait-il, en ouvrant les travaux de cette Commission, nous aspirons sous le nom de culture vivante et humaine, c'est la conscience des liens réciproques entre les diverses activités passées et présentes, pour préparer l'avenir, de la parenté des esprits et de la fraternité des œuvres... Comprendre autrui, savoir sortir de soi et de son égoïsme pour se mettre au point de vue des autres, saisir leurs besoins, leurs raisons d'agir, leur façon de voir, les tolérer et les aider,

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 décembre 1946

Allocution du Président Vincent Auriol

— Mesdames, messieurs, la France vient de perdre un de ses fils illustres (*Les députés se lèvent*).

La science française est en deuil. Le physicien Paul Langevin s'est éteint ce matin doucement, après une brève maladie.

Sa renommée est mondiale. Ses travaux sont à l'origine des découvertes de la radioactivité et de l'énergie atomique. Ses recherches sur les ultrasons permirent de gagner la guerre du blocus sous-marin en 1914-1918.

Mais ce savant n'avait cessé de proclamer que la science doit toujours être au service de la liberté et de l'humanité. Aussi s'enrôla-t-il dès le premier jour dans les rangs de la résistance française.

L'ennemi l'emprisonna, l'usurpateur le persécuta et le plaça en résidence surveillée. Sa santé fut irrémédiablement compromise, mais il ne cessa de consacrer ses forces déclinantes, jusqu'au dernier souffle, à la recherche scientifique, à son haut idéal social, à la Ligue des Droits de l'Homme, dont il fut le président unanimement respecté.

De ses inestimables découvertes, Paul Langevin n'avait tiré aucun profit. Il est mort sans fortune.

Devant cette noble figure, j'incline le respect et la gratitude de l'Assemblée nationale.

À sa famille qui le pleure, à l'Université, à la Ligue des Droits de l'Homme, j'adresse en votre nom nos condoléances attristées.

(*Journal Officiel* du 20 décembre, p. 130.)

collaborer à leur tâche comme à une tâche commune, n'est-ce pas un des aspects de la vie sociale et morale? Cette vertu d'humanité ne devrait-elle pas être le produit naturel et principal des « humanités » si elles veulent mériter leur nom. Par le développement aussi complet que possible des aptitudes, et par la mise de l'être ainsi enrichi au service de la grande collectivité humaine, se trouverait rempli le double devoir de personnalité et de solidarité dans lequel je vois, pour ma part, l'essentiel de toute morale humaine. Ainsi, au cours de la lente et douloureuse évolution de la vie, commencée il y a plus de deux milliards d'années et dont notre espèce est issue, les formes vivantes se sont progressivement développées et enrichies, par le double processus de différenciation et de

symbiose. Puisse chacun des enfants formés par notre école de demain en sortir convaincu qu'au double devoir de personnalité et de solidarité s'opposent les deux péchés mortels de conformisme et d'égoïsme. »

La mort vient de mettre fin à la féconde activité du savant, à la fervente action de l'universitaire, aux nobles aspirations de l'homme et du démocrate. Mais le rêve ne meurt pas, qui est un vrai rêve d'homme, et l'idéal humain est toujours vivant, qui éclairait sa conscience et illuminait son regard. A nous de continuer l'un et de poursuivre l'autre pour le bien du peuple dont il ne cessa jamais d'être et qu'il aimait tant, dont nous sommes et que nous aimons d'un égal amour.

Le Citoyen

par Émile Kahn

Secrétaire Général de la Ligue ⁽¹⁾

I

En cette fin d'année, dont la coutume veut qu'elle suspende pour quelques jours nos travaux et nos soucis, la Ligue des Droits de l'Homme, veuve de son Président, reste voilée de deuil.

Paul Langevin était un ligueur de toujours. Élu au Comité Central, au renouvellement de 1923, en remplacement de Gabriel Séailles, il occupait, quatre ans plus tard, la vice-présidence, vacante par l'élection de Victor Basch à la présidence de la Ligue. En décembre 1944, le Comité unanime le désignait comme successeur de Victor Basch assassiné.

Ce qui dictait ce choix, ce n'était pas seulement, ce n'était pas surtout la gloire qui rayonnait d'un nom illustre : c'était le dévouement du ligueur à la Ligue, sa conscience exigeante, la noblesse d'un cœur généreux, gonflé d'amour pour ses frères les hommes et avide de justice.

Issu du peuple et restant peuple, plaçant dans le peuple, jusqu'au dernier jour, sa confiance et son espoir, ce savant chargé de titres et d'honneurs était hardiment démocrate. Il l'était dans la simplicité volontaire de sa vie, dans l'affabilité de son accueil, dans sa pensée, dans son action. Il se sentait, et s'en vantait, l'héritier de ces révolutionnaires parisiens qui, de la prise de la Bastille aux jours tragiques de la Commune, en passant par les barricades de Juillet, de Février et des journées de Juin, ne se sont jamais lassés de verser leur sang pour la Liberté. Pour la Liberté, Paul Langevin, donnant le bras à Victor Basch, le 12 février 1934, marchait au premier rang du cortège antifasciste. Pour la Liberté, six ans plus tard, premier des universitaires arrêtés par les occupants, il gravissait, avec l'emprisonnement et la résidence forcée, les premiers degrés de cette ascension douloureuse qui, en brisant son cœur, a fini par abrégé sa vie.

Résolument optimiste, il avait foi dans l'Homme. Dégagé de toute religion positive comme de toute croyance au surnaturel, il faisait confiance à la raison et au courage, ces deux vertus qui ont élevé l'humanité du dénuement matériel et moral des premiers âges à la domination de la Nature, à la conscience de la dignité personnelle, à la maîtrise de soi-même. « *Il faut, déclarait-il, avoir l'amour des hommes et la foi dans l'efficacité de l'effort humain.* » Il les avait. Mais son optimisme n'était pas l'optimisme aveugle, béat, inerte, qui sert de prétexte aux satisfaits et aux paresseux. C'était l'optimisme d'action, qui exige l'effort continu, qui mesure les obstacles, discerne les périls et les affronte.

Il savait que l'humanité porte, comme il disait, « *une hérédité singulièrement lourde, le poids d'un long passé de violence* » toujours prêt à renaître — et que nous avons vu renaître sous sa forme la plus bestiale. Il savait que les applications de la Science peuvent aussi bien servir à la destruction de l'humanité qu'au progrès de sa condition, et il en précisait la cause : le « *retard de la Justice sur la Science, du développement moral sur le développement intellectuel et matériel de l'humanité* ». Il considérait donc comme son double devoir — devoir d'homme, devoir de savant — de travailler à l'avènement de la Justice. Je voudrais dire, samedi prochain, comment il s'en est acquitté.

On le montrera, au reste, plus complètement et mieux, le dimanche 19 janvier, à la cérémonie que la Ligue organise. Écartée de la tribune aux obsèques de son Président, elle dira alors ce qu'elle doit à Paul Langevin et ce qu'elle entend faire pour demeurer digne de lui.

II

Parlant un jour du grand mouvement de l'affaire Dreyfus, « *notre jeunesse*, dit Paul Langevin, *en fut illuminée* ». Oui, toute une génération en fut à ce point illuminée qu'elle en garda l'empreinte, et comme le stigmate en sa chair : elle était désormais marquée pour la Justice. Mais, chez un homme comme Langevin, cette vocation n'était ni fortuite, ni subordonnée. Elle ne surgissait pas, comme une intruse, dans le confort douillet d'un dilettantisme aristocratique. Elle ne venait pas non plus occuper par accident les loisirs d'une existence essentiellement vouée à la recherche scientifique : elle s'imposait à sa préoccupation quotidienne autant que la recherche scientifique, qui devait y trouver sa légitimation.

Insistons sur ce point, essentiel dans la pensée de Langevin, indispensable pour l'intelligence de son action. La recherche pure n'a certes pas besoin de justification : elle est l'acte par lequel l'esprit, accomplissant sa fonction la plus haute, s'impose à la

(1) Chroniques de la Ligue à la Radiodiffusion française du 28 décembre 1946 au 8 février 1947.

Nature et la force à se révéler. Mais, dès que la découverte du savant s'offre aux applications pratiques, elle tombe des hauteurs sereines au niveau des intérêts et des passions antagonistes. Sa valeur humaine, jusqu'alors inégalable, varie désormais suivant l'usage qu'elle subit. Elle peut, comme celles d'un Pasteur, servir tout entière au bien de l'homme ; elle peut, au contraire, précipiter la destruction de l'espèce humaine ; elle est, le plus souvent, susceptible à la fois du meilleur et du pire. On dit que la Science est indifférente aux notions de bien et de mal : elle en est, tout au moins, distincte. Mais ce qui est vrai de la Science ne l'est pas du savant.

Il n'a pas le droit, lui, de rester indifférent aux résultats de ses recherches, à leurs effets bienfaisants ou néfastes. Non qu'il s'agisse de limiter, si peu que ce fût, la liberté de la recherche, ou de l'orienter arbitrairement dans un sens déclaré licite : il y aurait là une entreprise sur la pensée, une mutilation de l'esprit qui, volontaire ou imposée, serait à la fois intolérable et imbécile. Mais, la liberté de la recherche restant entière, entière aussi la publicité de la découverte, la tâche du savant se double d'un devoir d'homme : faire qu'aux progrès de la connaissance correspondent les progrès de la conscience collective, et que les acquisitions de la Science deviennent des conquêtes de la Justice.

On voit comme une telle conception est distante, d'une part, de l'idée de la tour d'ivoire, qui interdit au savant de se mêler aux foules humaines — combien elle est opposée, d'autre part, à la doctrine germanique qui, en asservissant l'humanité à la Science devenue un instrument de l'Etat, a directement conduit aux pratiques monstrueuses des camps de torture hitlériens.

« Les progrès de la Science, observait Langevin en 1937, s'ils permettent de faciliter, d'enrichir et d'embellir la vie, exigent un développement parallèle de la Justice, et peuvent représenter un danger d'autant plus grand que cette adaptation nécessaire est plus lente à se produire. La Justice, nécessairement en retard sur la Science, ne l'a jamais été davantage, ni plus dangereusement qu'aujourd'hui. Pour compenser ce retard et pour conjurer les dangers, nationaux et internationaux, qui en résultent, un effort doit être accompli... qui sera l'honneur de notre époque, probablement décisive dans l'histoire de l'humanité. » C'est cet effort, qui fut l'honneur de Paul Langevin, qu'il faut à présent préciser.

III

« Depuis bientôt quarante ans — déclarait à ce micro même, le 8 mars 1937, Paul Langevin — la Ligue des Droits de l'Homme s'efforce de grouper tous ceux qui s'intéressent à l'application et au perfectionnement de la Justice. » Ou'est-ce donc que la Justice ? « Un ensemble de règles, qui rendent paisibles et bienfaisantes les relations d'individu à individu, de l'individu avec le groupe, ou des groupes entre eux. A ces trois ordres de relations correspondent les trois formes étroitement solidaires de la Justice, les formes individuelle, sociale et internationale. » A la base de cette construction, un principe fondamental : « le respect de la personnalité humaine ».

Il est superflu de montrer comment ce respect de la personne humaine dirige et domine l'effort quotidien de la Ligue pour la défense des victimes de l'injustice et de l'arbitraire. A cet effort, Paul Langevin a largement coopéré : il faut l'avoir vu à l'œuvre pour savoir comme il scrutait un dossier, portant à découvrir la vérité morale le même soin et le même scrupule qu'en cette recherche de la vérité physique qui a fait sa réputation. Quand il la tenait enfin, cette vérité fuyante, alors tout s'effaçait, amitiés, indulgence, devant le devoir primordial de la traduire en acte, en intervention, en réparation.

« Il n'y a pas de petite injustice », répétaient ses prédécesseurs, les Pressensé, les Buisson, les Victor Basch, — entendant que chaque iniquité est un drame affreux pour celui qu'elle frappe, et, pour celui qui la tolère, un lâche consentement au règne de l'injustice. Paul Langevin, pas plus qu'eux, ne pouvait la tolérer, à la fois parce qu'en son âme fraternelle il souffrait de toute la souffrance des autres, et que sa raison refusait d'abdiquer en se résignant.

Mais ce n'était là qu'un premier pas, indispensable certes et néanmoins insuffisant, dans l'âpre voie de la Justice. Commandant les relations de l'individu avec le groupe, s'impose la justice sociale. Langevin la savait rudimentaire encore, et bien fragile. Il la sentait menacée, dans la période qui a séparé les deux guerres, par la résistance, sournoise ou brutale, des puissances de privilège et le réveil des forces de domination. Comment les surmonter, les désarmer ? Par l'éducation générale. « La valeur d'une société humaine, le degré de justice qu'elle peut réaliser, — déclarait-il en 1932 — sont déterminés à la fois par le niveau de compréhension, non pas de quelques-uns, mais de l'ensemble des individus qui la composent, et par leur confiance dans une action guidée par cette compréhension. Dans ce sens, on peut dire que les peuples ont les institutions qu'ils méritent... »

Cette idée essentielle de la justice sociale dépendant de la culture individuelle et collective a inspiré la dernière tâche de sa vie, celle à laquelle il a voué le meilleur de ses forces minées : la réforme de l'enseignement, « pierre angulaire de la reconstruction de notre pays ». Son objet ? « Former l'être humain à partir de l'enfant, le préparer et l'adapter aussi largement que possible à la vie, au contact avec la Nature et avec les hommes, à l'action sur les choses d'accord avec les hommes. » Son moyen ? La culture, qui brise le cadre étroit de la profession : « Si la profession isole, la culture doit rapprocher... La vraie culture générale est celle qui fait l'homme ouvert à tout ce qui n'est pas lui-même ». La culture vivante et humaine, « c'est la conscience des liens réciproques entre les diverses activités passées et présentes pour préparer l'avenir, de la parenté des esprits et de la fraternité des œuvres : c'est ce qui donne un sens aussi large que la Société elle-même au moindre des efforts, une portée humaine à la plus humble des activités ». Ainsi s'acquiert le sentiment de la solidarité, fondement de la justice sociale.

Mais, au-dessus même de la justice sociale, une forme supérieure, la forme suprême de la Justice, exige l'effort le plus tenace, le plus constant : c'est la justice internationale, pour laquelle Paul Langevin a mené inlassablement le plus courageux des combats.

IV

« *Le plus important et le plus angoissant des problèmes actuels* » : c'est ainsi qu'en 1932, Paul Langevin qualifiait l'organisation de la paix, « *forme internationale de la Justice* ». Il ne s'agit plus ici, disait-il, de défendre le droit de l'individu contre une injustice, mais « *de dix millions de jeunes hommes stuprément massacrés, d'un nombre plus grand encore de déchets humains, d'un invraisemblable débordement de douleur, de misère et d'inutile folie* ».

Dès cette époque, dans la période trouble où la cruelle leçon de la première guerre mondiale s'estompait dans l'aveuglement et l'oubli, la menace d'une nouvelle guerre étendait sur le monde son ombre grandissante. Le vieil instinct de violence que l'être humain porte en ses veines, la longue tradition guerrière que l'esprit routinier tient pour une fatalité de l'Histoire, cherchaient leur justification dans une philosophie belliqueuse, fondée sur le principe darwinien de la lutte, loi de la vie.

Paul Langevin s'insurge contre elle : « *La grandeur apparente de cette conception n'a d'égale que sa stérilité... Il n'est pas vrai que la lutte soit le facteur essentiel du développement de la vie. La lutte ne sait que détruire, alors qu'il faut construire ; elle est impuissante à créer, à provoquer l'apparition de nouvelles formes vivantes et n'a jamais su qu'en faire disparaître. Nous savons aujourd'hui que ces mutations, à travers lesquelles apparaissent des espèces nouvelles ou des organes nouveaux, sont les manifestations d'une tendance profonde de la vie vers une complexité croissante de ses formes par différenciation et collaboration d'êtres primitivement plus simples que l'ensemble de structure plus élevée résultant de leur association... L'entr'aide, la symbiose, l'enrichissement réciproque, dans le domaine matériel comme dans celui de l'esprit, sont les principes véritablement actifs et créateurs dans cette évolution de la vie, dont la lutte n'est que le principe négatif et destructeur* ».

Ce principe constructif de la symbiose, qui commande l'évolution de l'individu et de l'espèce, qui détermine la variété et la complexité de leurs formes, Langevin l'étend aux sociétés humaines. Pour elles aussi, la collaboration est la condition de l'existence et du progrès. Il observe amèrement qu'il est « *exceptionnel que la lutte se présente dans la nature au sein d'une même espèce : c'est le déshonneur de la nôtre et nous sommes en passe d'en mourir* ».

Le péril est d'autant plus grand, d'autant plus proche, que la Science, « *toujours en avance sur la Justice* », la Science détournée de son objet, qui est de comprendre, pour s'appliquer à « *l'art de détruire et de tuer* », a pris dans ce domaine « *un développement inouï* » et qu'elle « *menace de rendre un nouveau conflit fatal pour notre espèce* ». Notez que ces paroles prophétiques ont été dites plus de dix ans avant la découverte de la bombe atomique. Déjà les applications de la chimie, jointes aux progrès de l'aviation, permettaient de prévoir, dans la guerre future, la multiplication formidable des moyens d'extermination. Dès lors, le devoir du savant, tel que Langevin le conçoit, est de barrer la route à la guerre.

Ce devoir difficile, qu'il assigne « *à tous ceux qui ont l'honneur, ou la prétention, d'être des éléments du cerveau insuffisamment développé de notre espèce, à tous ceux qui disposent des moyens de réflexion, d'expression, d'enseignement ou d'action* », Langevin l'a plus que tout autre accompli.

V

La doctrine de la paix, telle que l'a conçue Langevin, commande la résistance absolue à la guerre : « *On ne compose pas avec la guerre, déclare-t-il, elle sera totale ou elle ne sera pas* ».

Ce que sera la guerre totale, il le sait mieux que personne : elle mettra au service de la destruction toutes les ressources d'une industrie armée par les progrès de la Science : elle ne pourra, une fois déchaînée, être limitée, ni humanisée : elle tendra irrésistiblement à l'extermination de populations entières. Sachant cela, il se doit de le dire à tous : alors commence cet apostolat qui, par la plume et la parole, avertit les peuples de l'anéantissement qui les menace et leur enseigne le seul moyen de s'en préserver, « *la réalisation, à échéance aussi brève que possible, de la justice internationale et du complet désarmement* ».

Guerre à la guerre, tel est le mot d'ordre de cette campagne. Mais la résistance à la guerre ne peut se borner à la négative : il faut entreprendre la construction de la paix, « *aboutissement nécessaire de l'évolution des sociétés humaines* ». Qu'implique-t-elle ? L'application de deux principes : solidarité entre les nations, et respect de la personnalité propre à chacune.

Or, voici qu'à partir de 1934, l'année qui suit l'avènement d'Hitler, l'esprit de violence systématique fait peser sur toutes les nations l'alternative entre la guerre et l'asservissement. « *Mépris des engagements les plus solennels, doctrines préconisant l'égoïsme de l'individu, de la classe, de la race, de la nation, pour aboutir à la régression matérielle, intellectuelle et morale* », c'est en ces termes que Langevin définit le fascisme et l'hitlérisme, les pires ennemis de la paix. Dès lors il ne suffit plus, pour rester fidèle à soi-même, de dénoncer la guerre — encore moins d'accepter lâchement la servitude pour éviter la guerre, — il faut opposer aux violents le seul barrage assez puissant pour les contenir : le refus collectif de céder à leurs exigences.

« *Nous n'avons jamais pensé, ni voulu dire, écrit-il en 1939, que la conscience du danger doive impliquer la fuite devant le danger, ni le lâche abandon du voisin menacé ou sacrifié, après qui notre tour viendrait d'autant plus sûrement que nous aurons renoncé à cette solidarité, sans laquelle aucune vie collective n'est possible, et que notre faiblesse aura encouragé les perturbateurs en leur permettant de faciles opérations successives... S'il est vrai, comme j'ai eu l'occasion de le dire autrefois, que la préparation de la guerre, même défensive, est déjà l'acceptation de la guerre, le fait de ne pas se montrer disposé à reculer indéfiniment devant des menaces accrues par nos faiblesses passées, peut devenir le seul moyen de faire reculer la guerre, le seul moyen d'éviter à la fois la servitude et la guerre.* »

Dans cette idée de la résistance à toutes les forces de violence, à toutes les violations des droits de l'Homme, s'affirme l'unité profonde de la pensée de Langevin. De sa pensée et de son action. Pour le salut de l'espèce humaine, de sa liberté, de sa dignité, il dit NON à la guerre — NON au chantage à la guerre — NON à Hitler, à Mussolini, à Franco, associés dans la guerre d'Espagne — NON à Munich, prélude de la guerre — NON enfin à la servitude imposée par l'occupation et la trahison.

Dès 1932, il observait que la résistance aux violents exige « *des efforts pouvant aller jusqu'au sacrifice* » : ces efforts ont été les siens, et il y a sacrifié la durée de sa vie.

VI

Dans son action de résistant s'achève l'ascension graduelle de la pensée de Paul Langevin.

Elle est partie de l'individu, qu'il faut armer pour le développement de ses aptitudes et défendre contre l'arbitraire ; au second stade, elle a situé l'individu dans la société, qu'il faut rendre harmonieuse et juste ; à un degré plus haut, elle considère l'humanité, non comme un chaos anarchique ou comme un troupeau asservi, mais comme une société cohérente de nations individualisées, associées mais autonomes, qu'il faut protéger de la violence tyrannique et dévastatrice. Au sommet enfin, vient l'action réfléchie comme, aux débuts de l'humanité, a jailli l'action instinctive : fille de l'action, la pensée se réalise dans l'action. Voilà pourquoi cet homme de pensée profonde s'est jeté hardiment dans l'action.

Sans doute, l'action qu'il a menée répondait-elle à ses origines populaires, à sa générosité naturelle, au souvenir toujours présent de sa jeunesse aux prises avec la gêne et le besoin. Sans doute aussi, comme pour tant d'autres, sa passion de justice s'est-elle avivée à la flambée de l'affaire Dreyfus. Mais elle était dictée, chez cet homme de réflexion, par une conception de la vie que j'ai déjà résumée, et par une notion personnelle de la morale.

Tout l'essentiel de la morale humaine tenait, pour Langevin, en deux devoirs : la personnalité et la solidarité, auxquels il opposait les deux « *péchés mortels* » du conformisme et de l'égoïsme. Cette morale, si simple et si haute, il en faisait sa propre loi.

Nul esprit, en quelque domaine que ce fût, n'a été moins conformiste : qu'on se rappelle, en science pure, sa promptitude à se rallier aux théories neuves, et les luttes qu'il dut soutenir contre les tenants obstinés des idées reçues. De même, dans l'action publique, revêtu d'honneurs officiels, scandalisait-il l'orthodoxie conservatrice des privilégiés nantis. Si, suivant le mot de Jaurès, le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire, Paul Langevin, comme Victor Basch, a compté parmi les plus courageux des hommes.

Quant à la solidarité, il ne l'étendait pas seulement à une classe, à une nation, à l'ensemble des hommes ses contemporains, mais aux générations qui se succèdent dans le temps. Chacun de nous, pour Langevin, est « *le dépositaire d'un trésor de civilisation acquis par ses ancêtres au prix de douleurs sans nombre et qu'il a le devoir de transmettre en l'enrichissant dans la mesure de ses forces* ». C'était là une de ses formules favorites, et la règle de sa vie : son œuvre de savant, son action de citoyen trouvent leur explication dernière en ce devoir de maintenir, d'accroître, de transmettre le legs précieux et menacé des générations disparues à celles qui viendront. Joignez-y la foi invincible dans le progrès humain : vous avez Langevin tout entier.

De tels êtres survivent. Il reste d'eux plus qu'un nom dans l'Histoire, plus que la marque d'un maillon dans la chaîne sans fin de l'affranchissement humain. Leur esprit demeure un principe agissant. Nous qui les avons connus, nous les sentons qui nous parlent, nous conseillent, nous guident ; ceux qui viendront plus tard, sans les reconnaître, leur obéiront. Elle n'est pas entièrement vraie, la belle image de Jaurès sur les tombeaux bordant la route qui conduit à la Justice : les tombeaux ne sont que des simulacres, le meilleur de l'Homme se perpétue en l'Homme.

A paraître :

PAUL LANGEVIN

par le D^r Sicard de Plauzoles, Albert Bayet,
Georges Gombault, Jacques Hadamard
et le Recteur G. Roussy

Cette brochure, réunissant les discours prononcés à la cérémonie commémorative du 19 janvier, sera mise en vente au prix de 24 fr. (pour les sections et les ligues : 19 fr.)

Adresser les commandes au Siège social de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris-14^e.

Le rôle social de Paul Langevin

exposé par lui-même ⁽¹⁾

... En même temps que s'élargissait la conception de la science, s'élargissait aussi la conception du rôle que pouvait jouer le savant dans la cité, de ses devoirs envers celle-ci.

Ce mouvement, suivant à plus d'un siècle d'intervalle l'exemple de Voltaire, défenseur de Calas, de Lally-Tollendal, de Sirven et du malheureux Chevalier de la Barre, a commencé chez nous sur le plan de la justice individuelle avec l'affaire Dreyfus, vieille déjà de cinquante ans et sur laquelle il est nécessaire que l'oubli ne se fasse pas, serait-ce seulement en raison du rôle considérable qu'elle a joué dans l'histoire de notre République.

Il s'agissait, à cette époque heureuse où le sort d'un seul homme comptait encore beaucoup et pouvait passionner la collectivité, d'un cas d'injustice individuelle, ou, pour couvrir des manœuvres criminelles et pour maintenir un innocent au bagne, on invoquait un fallacieux prétexte d'intérêt national. Les hommes de pensée, les intellectuels selon le terme voulu péjoratif dont on les qualifia et qu'ils ont relevé depuis comme un drapeau, se sont à ce moment-là jetés dans l'action sous la conduite de juristes comme Triaux ou Pressensé, d'historiens comme Jaurès ou Aulard, de philosophes comme Gabriel Séailles ou Victor Basch, d'écrivains comme Emile Zola ou Anatole France, d'éducateurs comme Ferdinand Buisson, de mathématiciens comme Paul Painlevé ou Jacques Hadamard, de chimistes comme Grimaux, de biologistes comme Emile Duclaux. Les jeunes que nous étions ont passionnément pris part à cette bataille qui s'est terminée par un tardif triomphe de la justice, mais qui a laissé des traces profondes dans notre pays.

Un des prolongements de l'« Affaire », comme nous disions, est la création de la Ligue des Droits de l'Homme, qui a pris tout d'abord pour tâche la défense des individus contre les abus du pouvoir collectif. A son action quotidienne participent surtout des hommes de pensée, puisque son comité central comprend une majorité d'universitaires dont des mathématiciens comme mes amis Emile Borel et Jacques Hadamard, un ethnographe et linguiste comme Paul Rivet. J'ai moi-même l'honneur de la présider, succédant à un homme dont le nom est symbolique de cette union nécessaire de la pensée et de l'action, Victor Basch, qui, pendant cinquante ans, depuis le début de l'affaire Dreyfus, n'a cessé, tout en accomplissant son œuvre de philosophe et d'esthéticien, de militer en faveur de la justice pour trouver, dans l'abominable assassinat dont il fut victime avec sa femme à Lyon, une fin digne de son courage et conforme à son désir profond. Il a lui-même parlé de façon bien significative des circonstances dans lesquelles s'est révélé à lui, il y a un demi-siècle, le devoir auquel il a donné le meilleur de lui-même. Voici ce qu'il en dit :

« Il se produisit alors en moi un phénomène étrange. Moi qui jusqu'alors n'avais, à proprement parler, éprouvé aucun sentiment social, qui n'avais vécu que pour moi-même, pour mon enseignement, pour mes livres et pour ma famille qui était encore moi-même, je me sentis transformé. Comment vivre avec la conscience de cette monstrueuse iniquité? Comment, à moins d'en être complice, ne pas consacrer tout ce qu'on peut avoir d'énergie, d'intelligence et de force d'action à lutter contre elle? N'avais-je pas le devoir de sacrifier à cette tâche tout ce qui m'était cher, ma tranquillité, celle des miens, ma situation et jusqu'à ma vie même! »

Et il lui fut donné d'aller jusqu'au bout de ce sacrifice dont la signification s'est amplifiée à mesure que s'élargissait la notion de justice pour laquelle nous combattons. Il s'agissait d'abord d'un seul homme injustement condamné, mais les yeux ouverts sur l'iniquité individuelle ne pouvaient pas ne pas voir le monceau des iniquités sociales ou internationales. Comment vivre en repos dans un monde où soit encore possible une régression comme celle des années récentes, comment ignorer que l'humanité enfante un monde nouveau dans des douleurs sans nom! Que penser de ceux dont l'égoïsme les conduit à poursuivre des buts ou à chercher un profit personnel avec une absence complète de sens civique, dans une indifférence et un attentisme infiniment coupables et infiniment dangereux?

Un nombre croissant d'intellectuels a compris le devoir que leur impose la situation actuelle du monde. Après la Ligue des Droits de l'Homme dont l'action s'est amplifiée après l'autre guerre jusque sur le plan international et qui s'est placée à la pointe du combat contre le fascisme, s'est constitué, en 1934, le Comité de vigilance des intellectuels antifasciste dont tous les membres n'ont malheureusement pas su voir la grandeur du danger, et il a fallu les années terribles que nous venons de traverser pour que naisse notre Union Nationale des Intellectuels dont fait partie l'Union Française Universitaire. Elle doit grouper tous ceux qui ont compris.

Permettez au vieil homme que je suis d'évoquer encore son expérience personnelle, de retracer la voie dans laquelle les circonstances m'ont amené à concilier de mon mieux des tâches diverses et tout au long de laquelle j'ai pu vérifier combien il est plus facile de remplir son devoir que de le connaître. Je me suis ainsi trouvé conduit à une dispersion au moins apparente que me reprochaient, avant la guerre et l'occupation récentes, certains de mes meilleurs amis,

(1) Extrait d'une conférence faite, le 10 mai 1946, à l'Union Française Universitaire; le texte complet, publié aux éditions de l'U.F.U., a été reproduit dans la revue *Service la France*, n° 21 (décembre 1946).

non pas tant dans l'intérêt de la Science qui pouvait se passer de moi, mais dans mon intérêt personnel. La plupart d'entre eux ont changé d'avis et sont maintenant avec nous.

Au début de 1898, lorsque devint évidente l'innocence de Dreyfus, je reçus au Laboratoire Cavendish, de Cambridge, où je travaillais, une lettre de Péguy, qui venait de sortir comme moi de l'École Normale, me demandant de joindre ma signature à celle de beaucoup d'autres jeunes gens entraînés par l'exemple de Jaurès, de Duclaux. J'ai répondu affirmativement et, revenu à Paris, j'ai vécu très intensément avec Jean Perrin, avec Emile Borel, les quatre ou cinq années qui furent nécessaires pour obtenir une tardive justice. Mais l'affaire terminée, le mouvement scientifique a pris une telle ampleur que nous nous sommes trouvés à peu près complètement absorbés par lui.

Alors éclata brusquement la guerre de 1914 avec sa mobilisation scientifique et ses prolongements sur le plan de la justice sociale et internationale.

C'est d'abord du côté social que j'ai été amené à prendre publiquement position, au moment de la grève des transports de 1920. Une certaine presse avait cru devoir conseiller aux élèves des grandes écoles techniques de se transformer en mécaniciens ou chauffeurs sur les locomotives et en conducteurs sur les autobus. On est même allé jusqu'à demander et à obtenir dans certains cas la suspension momentanée des cours pour faciliter cette action. J'étais à ce moment directeur des études à l'École de Physique et Chimie et je voyais avec douleur se développer un mouvement qui tendait à faire prendre à nos jeunes gens une attitude hostile aux travailleurs avec lesquels ils auraient à vivre ultérieurement. Un incident m'a fourni l'occasion de signaler ce danger dans une lettre publique.

Cette circonstance a dû déterminer la visite que me fit l'année suivante le frère d'André Marty pour me demander de prendre la défense de celui-ci dans l'affaire des marins de la mer Noire et de parler de lui dans une grande réunion publique à la salle Wagram. Vous savez ce qui s'était passé : en violation de toutes les règles de la justice internationale et sans autre raison que de venir en aide aux armées blanches, notre gouvernement d'alors avait envoyé une flotte dans la mer Noire et bombardé Odessa. Une protestation des marins, sous la direction d'André Marty, mit fin à cette violation du droit international et sauva réellement l'honneur de notre pays. Renseignements pris sur la carrière de Marty, alors chef mécanicien sur le sous-marin « Protet », j'ai surmonté mon appréhension à parler pour la première fois dans une réunion de ce genre, et je me suis trouvé bien vite réconforté en arrivant à la salle Wagram par l'atmosphère générale et surtout en retrouvant à la tribune Ferdinand Buisson, alors âgé de près de quatre-vingts ans, et Auguste Prenant, professeur à la Faculté de Médecine, le père de notre Marcel Prenant. J'étais à ce moment-là examinateur d'admission à l'École Navale et j'ai reçu le lendemain de la réunion une lettre du chef d'état-major de la Marine, l'amiral Schwerer, d'action dite alors française, m'annonçant qu'il demandait ma révocation. J'ai répondu en envoyant au ministre le texte de mon intervention que j'avais écrite, ne sachant pas trop comment je me tirerais autrement de ce début dans l'action, et rien de fâcheux n'en est résulté pour moi. Vous savez comment André Marty, arrêté puis jugé à Toulon, a dû être libéré sous la pression de l'opinion populaire qui s'est traduite par son élection comme député et conseiller municipal de Paris.

Les problèmes de justice internationale, celui de la paix en particulier, se sont posés dans les années suivantes de manière toujours plus aiguë. Le rôle que joue aujourd'hui la crainte de la bombe atomique l'était à cette époque par celle de la guerre chimique, et je me suis employé, pendant de longues années, à essayer de propager la conviction que la volonté des peuples pouvait seule imposer la paix devant le danger croissant que le développement des moyens de destruction faisait courir à l'humanité.

J'ai continué ainsi jusqu'en 1933, jusqu'au succès du national-socialisme en Allemagne, conscient d'un danger qui comprenait celui de la guerre mais qui le dépassait puisqu'il se manifestait non seulement à l'extérieur par des menaces contre la paix, mais encore à l'intérieur de notre pays par des menaces contre nos libertés en vue du maintien d'un ordre économique périmé.

Ce double danger que représentait le fascisme est devenu évident pour tous à partir du 6 février 1934 et l'action est devenue particulièrement dure pour ceux qui avaient compris l'origine commune des difficultés du dehors et du dedans. Après avoir été en quelque sorte sensibilisé par ma présence en Chine au moment de l'agression japonaise sur la Mandchourie, en 1931, et avoir souffert avec le peuple chinois, j'ai été de ceux qui ont souffert de manière toujours plus aiguë avec l'Éthiopie, l'Espagne, l'Autriche et la Tchécoslovaquie, mais je compte parmi les heures les plus douloureuses de mon existence celles passées à lutter, au sein du Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes, contre ceux, bien intentionnés pour la plupart, qui croyaient pouvoir en même temps combattre le fascisme dans notre pays et composer avec lui au dehors au nom d'un pacifisme aussi aveugle qu'intégral. Cet état d'esprit nous a valu le succès de Franco en Espagne et la honte de Munich.

Puis c'a été le fond de l'abîme, la menace sur la Pologne, la drôle de guerre, le refus de mourir pour Dantzig et la trahison, et enfin notre redressement, la Libération qu'il s'agit de rendre vraiment effective. Je dois dire que, depuis deux ans, j'ai trouvé un grand réconfort à constater que la nécessité de rapprocher la pensée scientifique de l'action politique ou sociale est maintenant comprise par un grand nombre d'entre nous, qui veulent ainsi contribuer de toutes leurs forces à l'avènement d'un monde plus juste et meilleur.

LISTE DES CANDIDATS

I. MEMBRES RÉSIDANTS

Mme Lucie AUBRAC, professeur agrégée de l'Université (Comité Central).

MM.

Julien BARTHÉLÉMY, surveillant général du Lycée Jacques-Decour, *membre sortant* (Comité Central).

Albert BAYET, professeur à la Sorbonne, vice-président de la Ligue, *membre sortant* (Comité Central).

Emile BOREL, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale Supérieure, *membre du Comité* (Comité Central).

Georges BORIS, conseiller d'Etat, *membre sortant* (Comité Central).

J.-M. CAILLAUD, instituteur honoraire, ancien secrétaire général de la Fédération de la Seine, *membre sortant* (Sections de Paris-15^e et Vincennes).

Jean CASEVITZ, professeur agrégé de l'Université (Comité Central).

René CASSIN, vice-président du Conseil d'Etat (Comité Central).

Charles CHAPELAIN, directeur honoraire d'école, membre de la Commission exécutive de la Fédération de la Seine (Comité Central, Fédération de la Seine, Section de Courbevoie).

G. COLLE, avocat à la Cour d'appel de Paris, président de la Section de Neuilly-sur-Seine (Section de Vincennes).

Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, professeur agrégée de l'Université, *membre sortant* (Comité Central).

MM.

Pierre COUTEAU, inspecteur général du Contrôle Économique, vice-président de la Fédération de la Marne (Comité Central, Fédération de la Marne, Section de Châlons-sur-Marne).

Jules DEJONCKERE, ancien trésorier général de la Fédération des Cheminots, secrétaire de la Fédération de la Seine (Comité Central, Fédération de la Seine, Section de Puteaux).

Marcel DROUET, administrateur au Ministère des P.T.T., vice-président de la Fédération de la Seine (Fédération de la Seine).

Hubert DUBOIS, technicien sanitaire, diplômé de l'Institut de technique sanitaire et de l'Institut d'urbanisme (Fédération de la Seine, Section de Paris-14^e).

André GAMBIER, expert fluvial, vice-président de la Section d'Asnières (Fédération de la Seine, Section d'Asnières).

Léon GANDON, attaché au Laboratoire de Culture du Muséum, président de la Section de Choisy-le-Roi (Sections de Paris-15^e, Choisy-le-Roi-Orly, Ivry-sur-Seine, Levallois-Perret, Vincennes).

René GEORGES ETIENNE, avocat à la Cour d'appel de Paris, président de la Section de Paris-10^e, conseil juridique de la Ligue (Comité Central, Fédération de la Seine, Section de Paris-10^e).

Pierre GODIN, procureur général honoraire près la Cour des Comptes, président honoraire de la Section de Paris-1^{er} (Section de Paris-1^{er}).

MEMBRES RÉSIDANTS (Suite)

MM.

Georges GOMBAULT, journaliste, vice-président de la Ligue, président de la Section de Paris-16^e, *membre sortant* (Comité Central).

Paul GRASSET, comptable, secrétaire-adjoint de la Section de Paris-14^e (Section de Paris-14^e).

Salomon GRUMBACH, vice-président de la Ligue, président de la Commission des Affaires Etrangères au Conseil de la République, *membre sortant* (Comité Central).

Emile GUERRY, contrôleur du factage à la gare de l'Est, *membre sortant* (Comité Central).

Pierre GUEUTAL, professeur au Collège Lavoisier, *membre sortant* (Comité Central, Section de Paris-14^e).

Jacques HADAMARD, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, *membre sortant* (Comité Central).

Maurice HERSANT, président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, vice-président de la Ligue, *membre sortant* (Comité Central).

Léon JOUHAUX, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail, *membre sortant* (Comité Central).

Théophile JOINT, professeur honoraire, *membre sortant* (Comité Central, Section de Paris-14^e).

Émile KAHN, agrégé de l'Université, secrétaire général de la Ligue, *membre sortant* (Comité Central).

Émile LABEYRIE, président honoraire à la Cour des Comptes, maire de Versailles, ancien membre du Comité Central (Comité Central).

Charles LAURENT, ancien secrétaire général de la Fédération des Fonctionnaires, trésorier général de la Ligue (Comité Central).

Pasteur LAURIOL, pasteur de l'Eglise réformée (Fédération du Gard, Section de Nîmes).

Émile LISBONNE, ancien sénateur de la Drôme, *membre sortant* (Comité Central).

MM.

Lucien PARIS LE CLERC, avocat à la Cour d'appel de Paris, président de la Section de Paris-14^e (Section de Paris-14^e).

Roger PINTO, professeur de Droit à la Faculté de Lille (Comité Central).

Jules PRUDHOMMEAUX, secrétaire général de l'Association « La Paix par le Droit », *membre sortant* (Comité Central).

Julien RACAMOND, secrétaire de la Confédération Générale du Travail, ancien membre du Comité (Comité Central).

Paul RIVET, directeur du Musée de l'Homme, député à l'Assemblée Nationale, *membre sortant* (Comité Central).

Raymond ROSENMARK, avocat à la Cour d'appel de Paris, conseil juridique de la Ligue (Comité Central).

Gustave ROUSSY, membre de l'Institut, recteur de l'Université de Paris (Comité Central).

Marc RUCART, ancien ministre, conseiller de la République, *membre du Comité* (Comité Central).

Georges SCELLE, professeur à la Faculté de Droit de Paris, *membre sortant* (Comité Central).

D^r SICARD DE PLAUZOLE, président de la Ligue, directeur de l'Institut Alfred-Fournier, *membre sortant* (Comité Central).

S. SPANIEN, avocat à la Cour d'appel de Paris (Comité Central).

Général TUBERT, maire d'Alger, conseiller de la République (Comité Central).

Jean VICTOR MEUNIER, avocat à la Cour d'appel (Comité Central).

Maurice VIOLETTE, ancien ministre, député à l'Assemblée Nationale, vice-président de la Ligue, *membre sortant* (Comité Central).

Mme Andrée VIOLLIS, journaliste, *membre sortant* (Comité Central).

II. MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM.

BERNARD André, professeur au Lycée d'Amiens, secrétaire de la Fédération de la Somme (Fédération de la Somme).

Georges BOULLY, ancien sénateur, président de la Fédération de l'Yonne, *membre sortant* (Fédération de l'Yonne, Section de Sens).

Georges CERF, professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg, président de la Fédération du Bas-Rhin (Section de Strasbourg).

A. DAMALIX, instituteur honoraire, *membre sortant* (Fédération du Finistère, Sections de Quimper et Riec).

Edmond ESMONIN, professeur honoraire à l'université de Grenoble, président de la Fédération de l'Isère, *membre sortant* (Section de Bourgoin).

Marc FAURE, professeur, président de la Fédération du Maroc, *membre sortant* (Fédération du Maroc).

André GUEFFIER, avocat, président de la Fédération de la Vendée (Fédération de la Vendée, Section des Sables-d'Olonne).

MM.

Lucien GORON, professeur d'École Normale, ancien président de la Fédération de l'Ariège, président de la Section de Toulouse (Section de Toulouse).

Roger LANG, industriel, président de la Fédération de Meurthe-et-Moselle (Fédération de Meurthe-et-Moselle, Section de Nancy).

Albert LE CLAINCHE, avocat au barreau du Havre, président de la Fédération de la Seine-Inférieure (Fédération de la Seine-Inférieure, Section de Rouen).

Victor MATHIEU, directeur d'école, président de la Fédération du Var, *membre sortant* (Fédération du Var, Section de Toulon, Section de Vidauban).

André TEXIER, professeur E.P.S., président de la Fédération de la Gironde, *membre sortant* (Section de Bordeaux).

Albert VALLET, avocat à la Cour d'appel de Lyon, vice-président de la Fédération du Rhône (Section de Lyon).

SOIT 13 CANDIDATS POUR 9 SIÈGES A POURVOIR

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

1° Rapport moral.

2° Rapport financier.

3° Modifications aux Statuts.

a) Attribution au Comité Central du droit d'exclure;

b) Le Statut des membres non-résidents.

4° La Démocratie dans le monde issu de la guerre :

a) Comment concilier la liberté individuelle avec les besoins vitaux de la Nation et les exigences de la justice sociale;

b) L'esprit civique, condition du fonctionnement de la Démocratie.

Les rapports seront communiqués aux Sections en temps utile par la voie des CAHIERS.

NOTICES

I. CANDIDATS AUX SIÈGES DE MEMBRES RÉSIDANTS

LUCIE AUBRAC

Agrégée d'histoire

Professeur au Lycée Jacques-Decour

Issue de paysans bourguignons, obligée de gagner sa vie, plongeuse de restaurant, puis employée téléphoniste, a préparé seule le baccalauréat, la licence et l'agrégation.

Professeur à Strasbourg en 1939, repliée à Lyon, professeuse au Lycée de jeunes filles, révoquée par Vichy en 1943.

Résistante de 1940, chef de Groupe de corps francs, délivre son mari en attaquant le convoi qui le conduisait à l'exécution.

Membre de l'Assemblée Consultative 1944-1945.

J.-A. BARTHÉLEMY

Surveillant général du Lycée Jacques-Decour

Membre sortant

L'histoire présente de plus ou moins grandes et fâcheuses analogies. Aussi est-il opportun de rappeler que notre collègue fut élu pour la première fois membre du Comité Central de la Ligue alors que, professeur au lycée français de Mayence, il militait à la tête de notre Section de Wiesbaden et de la Fédération rhénane, pendant la dernière occupation. Les fautes politiques des divers états-majors de l'Armée du Rhin et celles du Haut-Commissariat à l'égard de l'Allemagne et des alliés, leurs manifestations anti-républicaines, leurs scandales, leurs gabegies, et, à l'égard de nos ressortissants civils, leurs nombreux actes d'arbitraire, n'eurent alors pas d'adversaire plus ardent, plus clairvoyant et, souvent, plus heureux, grâce aux précieux appuis des présidents Ferdinand Buisson, Victor Basch, de Guernut, de Kahn et de Grumbach.

Membre résidant depuis 1931, Barthélemy n'a pas cessé de manifester son activité pour l'organisation internationale de la paix, pour l'éducation morale et civique des individus, des collectivités et pour la laïcité. Par ailleurs, pionnier et militant du syndicalisme administratif.

Démobilisé en juillet 1940 (avait également fait comme volontaire, la guerre de 1914-18), il fut aussitôt inquiété par la Gestapo en raison d'attaches conservées avec des pacifistes et antinazi allemands. En octobre 1941, Vichy le « démissionne » brutalement d'office de ses fonctions. Et, jusqu'en août 1944, policiers allemands et dits « français » se succédèrent pour le harceler, dans ses déplacements successifs, par de multiples perquisitions et interrogatoires. Invité dès 1942, à présenter une demande de réintégration, s'y était refusé, malgré ses conditions de vie précaires.

A la Libération, a repris ses fonctions dans l'Université, son activité ancienne et, des premiers, sa participation aux séances du Comité Central.

ALBERT BAYET

*Professeur à la Sorbonne
Président de la Ligue de l'Enseignement
Vice-président de la Ligue*

Membre sortant

En me présentant à nouveau à mes camarades de la Ligue, je ne puis qu'affirmer une fois de plus ma volonté de défendre le même idéal que j'ai toujours défendu dans nos réunions et dans nos congrès : liberté individuelle, Quatre-vingt-neuf économique, paix internationale fondée sur la justice.

Je me permettrai d'insister, si mes collègues me font confiance, pour que la Ligue des Droits de l'Homme poursuive et développe inlassablement la propagande en faveur de l'idée laïque qui, odieusement combattue par le fascisme vichyssois, doit devenir un des principes essentiels de l'unité française, en attendant qu'elle prépare la réconciliation des peuples.

EMILE BOREL

*Membre de l'Institut
Directeur honoraire de l'Ecole Normale Supérieure*

Membre honoraire du Comité Central

Emile Borel a été membre de la Ligue des Droits de l'Homme dès l'origine. Il était alors professeur à l'Ecole Normale Supérieure, dont il devint, en 1911, Directeur pour les Sciences. Il quitta alors le Comité Central, en accord avec Francis de Pressensé, en raison de ses fonctions administratives.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fut officier d'artillerie, deux fois cité, officier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Il fut ensuite professeur à la Sorbonne, membre et Président de l'Académie des Sciences, député de l'Aveyron de 1924 à 1936, Ministre de la Marine en 1925. Il avait été élu, en 1924, sur la liste du cartel des gauches dans l'Aveyron, battant le Général de Castelnau.

Dans l'intervalle des deux guerres, il fut Président de l'Association Française pour la Société des Nations, puis de la Fédération des Associations françaises pour la Société des Nations et, enfin en 1938, Président de l'Union Internationale des Associations pour la Société des Nations. Il présida aussi le Comité français de coopération européenne et l'Entente Internationale des partis radicaux. Il participa au Rassemblement universel pour la paix et aux divers mouvements en faveur de l'Espagne républicaine et de la Chine.

Après l'armistice de 1940, le gouvernement de Vichy lui enleva ses fonctions de membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur et ses mandats de maire de Saint-Affrique et de conseiller général de l'Aveyron. Après la libération, ses fonctions lui furent rendues par le gouvernement de la République et ses deux mandats par le suffrage universel.

Emprisonné à Fresnes par les Allemands du 10 octobre au 13 novembre 1941, il se réfugia en 1942 dans l'Aveyron et dut se cacher à Paris en 1944. Il y était au moment de la Libération. Malgré son absence de l'Aveyron en septembre 1944 (communications presque impossibles), il fut nommé membre actif et président d'honneur du Comité départemental de Libération de l'Aveyron. Il reprit en même temps son siège de membre honoraire du Comité Central.

GEORGES BORIS

Conseiller d'Etat
Ancien Directeur de la Lumière

Membre sortant

Collaborateur du *Progrès Civique*, puis secrétaire général du *Quotidien*, quitta ce journal, avec A. Aulard et Ferdinand Buisson en novembre 1926, par souci de moralité républicaine.

Fonda en mai 1927, avec les anciens collaborateurs du *Quotidien*, la *Lumière*, dont il a été, jusqu'en 1939, le directeur. A mené personnellement dans ce journal d'importantes campagnes : notamment sur la Banque de France et les régents, contre la corruption et pour la réforme de la Presse, etc...

Rapporteur du problème de la Presse au Congrès d'Amiens de la Ligue des Droits de l'Homme en juillet 1933.

Directeur du Cabinet Léon Blum, au ministère du Trésor en mars-avril 1938, a pris une part active à l'élaboration du programme financier présenté par le second gouvernement Léon Blum, combattu par les puissances d'argent et repoussé par le Sénat.

Engagé volontaire en 1939, officier de liaison auprès de l'armée britannique, échappé de l'enfer de Dunkerque, s'est rallié dès juin 1940 à la France libre.

Collaborateur de Mendès-France dans la préparation du Plan, a été chargé d'en poursuivre l'application comme Conseiller d'Etat en service extraordinaire.

JEAN-MARIE CAILLAUD**Membre sortant**

Enfant du peuple et de notre commune.

Droit, loyal et tenace, sincère, dévoué et désintéressé depuis 40 ans au service de la Ligue, en *accord constant avec notre Section*, son activité (Sections et Fédérations et Comité central), ses interventions dans les Congrès ont été toujours dominées par le souci naturel de voir :

1° La Ligue rester fidèle à ses origines et avant tout remplir son rôle juridique ;

2° Les principes dont la Ligue se réclame appliqués sans réserve dans son sein ;

3° La Ligue s'inspirer avant tout dans ses résolutions et ses actes des vœux et volontés des Sections ;

4° La Ligue rester en dehors de toute compétition politique ou électorale ;

5° Les Cahiers au service de la Ligue par une Tribune Libre sous le contrôle du Comité Central ;

6° Le Comité Central (voir les statuts) exercer son contrôle permanent sur la direction, la gestion, l'administration, l'orientation et la propagande de la Ligue ;

7° Le Comité Central réélu après les débats de chaque Congrès National.

SUZANNE COLLETTE-KAHN

*Agrégée de l'Université, Professeur honoraire
Secrétaire administrative des Femmes Socialistes*

Membre sortant

Militante du Syndicalisme universitaire, national et international.

Ancienne secrétaire adjointe de la section L.D.H. de Reims, ancienne vice-présidente de la Fédération de la Marne, élue au Comité central en 1931.

Actuellement vice-présidente de la Section de Paris 16^e.

* * *

Suzanne Collette-Kahn a toujours lutté :
Pour l'enseignement laïque, garantie de la liberté de pensée,

Pour les droits des fonctionnaires,

Pour le rapprochement des peuples et la paix internationale.

Elle a pris une part active aux campagnes de la Ligue :

Contre le fascisme national et international,

Pour l'Espagne Républicaine,

Contre la honte de Munich.

Correspondante, dans la Résistance, de Suzanne Buisson et de Victor Basch, a assuré le salut d'Emile Kahn, et a été entièrement spoliée par les Allemands.

* * *

Son programme d'action immédiate ?

1^o Rassemblement de *tous* les républicains sans distinction de parti, pour la défense des libertés reconquises, mais toujours menacées ; pour le rétablissement de la justice et le redressement civique de la nation ;

2^o Reconstitution de la Ligue Internationale pour la défense universelle des Droits de l'Homme et leur garantie par l'O.N.U., condition primordiale de la Paix.

PIERRE COUTEAU

*Inspecteur Général du Contrôle Économique
Vice-président de la Fédération de la Marne*

Fils d'instituteur public et fonctionnaire des Finances ou de l'Economie Nationale pendant ces vingt-trois dernières années, j'ai, comme nombre de mes camarades, eu l'occasion, à plusieurs reprises et dans des circonstances parfois difficiles, de prouver formellement mon attachement à la République. Mais c'est par un effort continu qu'il convient de défendre, avec les droits sacrés de la personne humaine, la justice et l'équité. C'est la tâche qui incombe à chaque ligueur et, dans les circonstances actuelles, la vigilance s'impose autant que jamais.

Il est nécessaire que chacun se consacre au maintien des libertés de l'Homme et du Citoyen, c'est-à-dire en premier lieu au respect des lois essentielles qui les garantissent contre les tentatives de vassalisation, d'où qu'elles viennent et quelque forme qu'elles revêtent. Nul, plus ou mieux que le ligueur, n'est qualifié à cet effet. Aucune organisation, plus ou mieux que la Ligue, n'offre le caractère d'indépendance propre à lui conférer l'autorité nécessaire.

Aussi faut-il que le Comité Central, étroitement soudé aux Sections et Fédérations et donnant l'exemple de l'organisation démocratique où la doctrine trouve sa source dans les organismes de base, recherche, par la multiplication de ses adhérents conscients et actifs, l'accroissement du poids de son influence.

En accomplissant cette tâche essentielle, la Ligue œuvrera pour que la probité intellectuelle la plus belle et la plus rare des honnêtetés devienne la règle primordiale. Elle agira ainsi dans le sens de la révolution sociale qui reste à promouvoir et qui, ainsi que le disait Jules Guesde, ne peut être réalisée *avec des matériaux pourris*.

J'ai foi que la Ligue, à juste titre fière de son action passée, peut davantage encore par le rassemblement des bonnes volontés et des volontés.

JULES DEJONKÈRE

*Ancien trésorier général de la Fédération des Cheminots
Vice-président de la Section de Puteaux
Secrétaire de la Fédération de la Seine*

Militant syndicaliste de 1908 à 1940.

Ex-trésorier général de la Fédération des Cheminots.

Ex-secrétaire de l'Union des Syndicats de la Charente-Inférieure.

Révoqué et emprisonné des grèves de 1910 et 1920.

A apporté, depuis plus de quinze années, dans toutes les manifestations de la Ligue, un concours aussi actif que désintéressé.

Orateur écouté, très au courant des questions sociales, tant sur le plan national que sur le plan international.

Son passé comme son action présente le désignent tout particulièrement pour la candidature au Comité Central de la Ligue, où il compte de nombreuses sympathies.

MARCEL DROUET

Vice-président de la Fédération de la Seine

Administrateur de classe exceptionnelle au Ministère des P.T.T.

Membre de la Commission exécutive nationale de la Fédération Postale.

Ligueur depuis 1926.

Président de la Section de Vanves (Seine).

PIERRE GODIN

Procureur général honoraire près la Cour des Comptes
Président d'honneur de la Section de Paris-1^{er}

1^{er} avril 1896. — Rédacteur au Gouvernement général de l'Algérie (concours de mars 1896).

1^{er} octobre 1899. — Chef de service au Gouvernement général.

1905. — Sous-préfet de Médéa.

1917. — Préfet (Hautes-Pyrénées et Allier).

1918. — Directeur du Cabinet civil de Clémenceau.

1920-1942. — Conseiller-maître à la Cour des Comptes; président de chambre; procureur général.

1920-1935. — Conseiller municipal de Paris, président du Conseil municipal de Paris.

Commandeur de la Légion d'honneur.

GEORGES COMBAULT

Président de la Section de Paris-16^e
Vice-président de la Ligue

Membre sortant

Georges Gombault est essentiellement « Ligueur ». Dans la notice que publiaient *les Cahiers*, lors du dernier renouvellement du Comité Central, il était dit :

« Au temps de l'affaire Dreyfus, Georges Gombault fut des étudiants de Sorbonne qui soutinrent leurs maîtres, luttant pour la Justice et la Vérité. Jeune ligueur, il collabora avec Francis de Pressensé, soit pour la préparation de certaines de ses interventions parlementaires, soit à la *Vie Socialiste*. Il débuta à *l'Aurore*.

« Georges Gombault n'a jamais cessé de combattre la réaction politique ou sociale. Il a toujours préconisé — bien avant que le danger fasciste ne fût menaçant — l'union de toutes les forces démocratiques. Il a toujours considéré la Ligue, en dehors et au-dessus des partis, comme le lieu de rencontre de toutes les gauches.

» Ce souci de barrer la route à la réaction par le rassemblement des défenseurs de la liberté et de la paix, a inspiré les campagnes que Georges Gombault a menées dans les journaux de gauche où il collabore, particulièrement à la *Lumière* (Pierre du Clain) et à la *France de Bordeaux* (L'Homme des Pas-Perdus). »

Dans la presse et à la Ligue, Georges Gombault s'en est tenu à la ligne de conduite ainsi définie. Son attitude au cours de la crise de septembre 1938, son obstination à combattre, dans ses articles et ses conférences, l'hitléro-fascisme, lui ont valu les plus grossiers outrages et les pires calomnies des feuilles d'extrême-droite.

Georges Gombault qui, au Comité Central, avait soutenu les efforts de Victor Basch contre les défaitistes et qui, dans la presse, toujours préconisa l'union des gauches contre la réaction, a continué la lutte pendant la période 1939-1940 et, après l'armistice, contre l'Allemagne hitlérienne, l'Italie fasciste et pour la République.

A Londres, où il a résidé du 27 juin 1940 jusqu'en septembre 1944, il est demeuré fidèle aux convictions de toute sa vie, en ne séparant pas son activité résistante de l'action pour la République démocratique.

Revenu en France au moment de la Libération, Georges Gombault a repris son activité de militant et de ligueur, s'est appliqué à la renaissance d'une République vraiment laïque, vraiment démocratique et sociale, et a aidé à la reconstitution de la Ligue où il continue de travailler à l'union de toutes les forces démocratiques, seul moyen de s'opposer à la dictature menaçante.

PAUL GRASSET*Comptable*

Né en 1904.

Ligueur depuis 1935.

Secrétaire adjoint de la Section Paris-14^e.

Membre de la Commission administrative de la Fédération de la Seine.

Secrétaire général du Rassemblement démocratique d'unité républicaine, laïque et sociale.

Devant les dangers de l'heure présente, il est indispensable que les citoyens dénués d'esprit partisan, et qui conservent la notion de l'indivisibilité républicaine, se décident à passer à une action plus intense.

S. GRUMBACH*Vice-président de la Ligue**Président de la Commission des Affaires Étrangères
au Conseil de la République***Membre sortant**

Le Comité Central n'a pas besoin de présenter aux Sections un militant aussi actif : depuis vingt-cinq ans, il n'est pas de congrès où Grumbach n'ait joué un rôle essentiel.

Rappelons seulement que le Congrès de Nancy de 1934 où, rapporteur sur le fascisme et les moyens de lui barrer la route, Grumbach définissait, comme le principal de ces moyens, l'union de toutes les forces de gauche, qui s'est réalisée en 1936 dans le Rassemblement populaire.

Député de Mulhouse en 1928, battu en 1932 par les cléricaux, les autonomistes et les antisémites alliés aux conservateurs sociaux, Grumbach est devenu, en 1936, l'élu du Front populaire dans le Tarn. Vice-président de la Commission des Affaires Étrangères à la Chambre, il n'a cessé à la tribune, à *la Lumière*, au Comité Central et en d'innombrables meetings, de défendre la Paix et la Démocratie, dont les causes sont inséparables.

Rapporteur au Congrès de 1938 du projet sur les moyens de résistance au fascisme international.

Les discours prophétiques sur les dangers mortels que constitue l'hitlérisme pour l'humanité tout entière, prononcés par Grumbach en 1938 et 1939 à la Chambre des Députés, ont trouvé leur confirmation tragique par la guerre de 1939-1945.

Arrêté parmi les premiers parlementaires en septembre 1940 par ordre de Vichy et interné à Pellevoisin, le même jour que Vincent Auriol et Marx Dormoy, libéré en mai 1941 et placé immédiatement en résidence forcée et surveillée, Grumbach et sa femme ont dû « prendre le maquis », afin d'échapper aux recherches de la Gestapo.

Dès son retour à Paris, a repris son activité au sein du Comité Central.

Président de la Commission des Affaires Étrangères et de la Commission d'enquête pour la zone d'occupation française en Allemagne et en Autriche dans la première Assemblée Nationale Constituante.

Président de la Commission des Affaires Étrangères au Conseil de la République.

ÉMILE GUERRY*Retraité de la S.N.C.F.***Membre sortant**

Président d'honneur *ad vitam* de la Section d'Épernay, qu'il a fondée en 1906 avec le concours d'excellents républicains de toutes nuances de l'époque. Il présida cette Section pendant 34 ans sans interruption. Quelques années plus tard, il prenait la tête de la Fédération de la Marne qui compta parmi les plus nombreuses et les plus actives de France. Pendant tout le cours de ses multiples fonctions, il représenta ses pairs à toutes les manifestations, organisées par leurs soins, y compris conférences publiques et privées, délégation aux Congrès Départementaux et Nationaux, relations avec les autres organisations similaires sur toute l'étendue du pays.

Puis il fut élu, en 1932, membre du Comité Central dont il suivit assidûment les travaux jusqu'à l'invasion. Il la subit, tenant tête de son mieux aux exigences allemandes, en qualité de maire provisoire de Chelles, élu spontanément par la population.

C'est donc comme membre du Comité Central qu'il a travaillé de tout cœur avec Ferdinand Buisson, le magnifique idéaliste, Victor Basch, ce grand martyr, le savant génial Paul Langevin que toute la France pleure et que le monde entier regrette, Sicard de Plauzoles, médecin illustre qui saura se montrer digne de ses précédésseurs.

En un mot, Guerry, fils de la terre, et fils du peuple, entend rester, jusqu'à la fin de sa vie déjà longue, l'apôtre convaincu que le travail des bras comme celui de la pensée est en puissance le maître du monde, parce qu'il assure la subsistance des groupements humains et leurs progrès suivant la grande loi morale universelle qui veut que tout individu valide produise utilement. Il annihilera peu à peu le parasitisme qui ronge la vie.

La Ligue des Droits de l'Homme aidera de tout son pouvoir à réaliser cette Œuvre de Salut Social.

PIERRE GUEUTAL*Professeur au Collège Moderne Lavoisier
Président d'honneur de la Fédération du Loiret***Membre sortant**

Membre et propagandiste de la Ligue depuis 1917.

A été président de la Section d'Orléans, président de la Fédération du Loiret de 1921 à 1938.

Membre du Comité Central depuis 1927.

Rapporteur au Congrès de Nancy (1934) sur l'article 6 des Statuts (Elections au Comité Central).

Comme président de la Fédération du Loiret, a pris une part considérable à la lutte contre le fascisme : a notamment publié et fait répandre le premier récit véridique sur le 6 février.

Evincé de son poste pendant trois ans, pour raisons politiques, par le gouvernement de Vichy, il a été réintégré dans sa fonction au moment de la Libération.

Sa candidature est présentée par le Comité Central et la section de Paris-14^e à laquelle il appartient.

JACQUES HADAMARD*Membre de l'Institut**Professeur honoraire au Collège de France***Membre sortant**

Ligueur depuis l'affaire Dreyfus.

Membre du Comité Central depuis 1909.

Jacques Hadamard est de ces savants, dont parlait Paul Langevin, qui n'ont jamais cessé de travailler en même temps à l'avancement de la Science et à l'avènement de la Justice.

Dans cette notice, écrite alors que Jacques Hadamard est en mission dans l'Inde, ses collègues du Comité Central tiennent à rappeler l'éloge magnifique qu'il a fait de Paul Langevin, le 19 janvier, à la cérémonie organisée par la Ligue, rappelant qu'un homme de science n'a jamais accompli sa tâche tant qu'il n'a pas mis le progrès moral au niveau du progrès intellectuel et matériel de l'humanité.

C'est le devoir qu'il s'est tracé lui-même et qu'il n'a cessé d'accomplir.

Internationaliste convaincu de tout temps, il s'est toujours opposé aux thèses du nationalisme, mais a cependant lutté pendant l'entre deux guerres, particulièrement au sein du Comité Central, contre les pacifistes extrémistes.

A. MAURICE HERSANT*Vice-président de la Ligue***Membre sortant**

Président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation.

Ligueur depuis 27 ans.

Membre du Comité Central depuis plus de 20 ans et du Comité Central clandestin pendant l'occupation.

Vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité Central, qui présente sa candidature, rappelle, puisqu'il ne l'a pas fait lui-même, que Maurice Hersant est, depuis de longues années, l'un des plus précieux conseillers juridiques de la Ligue, qu'il a mis généreusement sa science, son expérience, son autorité morale, au service des victimes de l'injustice et de l'arbitraire, et qu'il a refusé des honneurs substantiels pour continuer à servir.

E
ouvA
de l
pou
vieU
laqu
naï
aideA
met
proc
âge
bureE
d'Ar
Bou
secre
depuA
mé
char
Trav
dical
grou
Inter
B.L.Lé
du d
du n
litainE
par l
à Va
en ALi
haux
tête
ratio
de c

LÉON JOUHAUX*Secrétaire général de la C.G.T.***Membre sortant**

Est né à Paris, le 1^{er} juillet 1879, comme fils d'un ouvrier municipal.

Ayant fréquenté l'école communale jusqu'à l'âge de 12 ans, il aurait désiré pouvoir continuer ses études pour devenir ingénieur, mais les dures conditions de la vie ouvrière ne lui permirent pas.

Une grève de la Manufacture des Allumettes, à laquelle son père était entré peu de temps après la naissance de son fils Léon, l'oblige à quitter l'école pour aider la famille à vivre.

A 16 ans, il entre lui-même à la Manufacture d'Allumettes d'Aubervilliers, où il est chargé de rédiger les procès-verbaux des réunions du syndicat, son jeune âge ne lui permettant pas d'être membre effectif du bureau syndical.

En 1906, il est chargé par la Bourse du Travail d'Angers de la représenter au sein de la section des Bourses du Travail de la C.G.T. En 1909, il est nommé secrétaire général de la C.G.T., fonction qu'il remplit depuis cette date sans interruption.

Après la guerre 1914-1918, Léon Jouhaux est nommé délégué ouvrier de la France à la Commission chargée de la rédaction de la Charte Internationale du Travail, puis élu vice-président de la Fédération Syndicale Internationale. Il est également membre du groupe ouvrier du Conseil d'administration du Bureau International du Travail, depuis la constitution du B.I.T.

Léon Jouhaux prend une part active à la Conférence du désarmement. Au sein du B.I.T., il se met à la tête du mouvement contraire à l'admission des pays totalitaires.

En 1940, il doit accepter la vie clandestine, est arrêté par les autorités françaises en décembre 1941, interné à Vals-les-Bains, puis à Evaux-les-Bains, enfin déporté en Allemagne au début du mois d'avril 1943.

Libéré le 5 mai 1945 par l'armée américaine, Jouhaux rentre en France le 8 mai et reprend sa place à la tête de la C.G.T. Au Congrès constitutif de la Fédération Syndicale Mondiale, il est nommé vice-président de cette organisation.

THÉOPHILE JOINT*Professeur honoraire**Président d'honneur de la Fédération de la Vendée***Membre sortant**

Ligueur depuis quarante-quatre années.

Président, pendant quinze ans, de la Fédération de la Vendée qui est devenue l'une des plus fortes fédérations de province.

Ex-président de la Section de La Roche-sur-Yon, puis de la Section de Saint-Cloud.

Actuellement membre de la Section du 14^e arrondissement de Paris.

Elu membre non résidant en 1933, puis membre résidant en 1939.

Délégué du Comité Central à la propagande pendant les années 1937, 1938, 1939.

A présidé de nombreuses séances des Congrès nationaux.

Collaborateur permanent du Secrétaire général depuis novembre 1945, poursuit sa mission de propagandiste de la Ligue, tant dans la région parisienne qu'en province.

EMILE KAHN

Agrégé de l'Université
Secrétaire général de la Ligue

Membre sortant

Ligueur dès l'origine, inscrit sur les premières listes avant la constitution officielle de la Ligue (1898).

Fondateur de la Section de Paris-9^e, l'une des premières dans la Seine (1902).

Membre du Comité Central à partir de 1909.

Vice-président de la Ligue de 1929 à 1932.

Secrétaire général de la Ligue depuis octobre 1932.

Considère comme l'honneur de sa vie d'avoir pu secondar dans la défense de la Justice Victor Basch et Paul Langevin.

Son programme? Continuer.

ÉMILE LABEYRIE

Gouverneur honoraire de la Banque de France
Président honoraire de la Cour des Comptes
Maire de Versailles

Ancien membre du Comité Central

Né le 9 février 1877.

Entré à la Cour des Comptes en 1900, il en était le premier président lorsqu'il fut mis à la retraite d'office en août 1940. Il fut le premier et le plus élevé des fonctionnaires frappés par le Gouvernement de Vichy (non réintégré).

Sans jamais avoir abandonné ses fonctions à la Cour des Comptes, il a été au cours de ses quarante années au service de l'État, chargé, en outre, de nombreuses fonctions publiques, entre autres :

Mission d'enquête en Indochine.

Secrétariat général du Ministère des Finances.

Haut-commissaire aux Économies (Cabinet Briand-Caillaux).

Gouverneur de la Banque de France.

Il fut remplacé dans ces dernières fonctions — auxquelles il avait été appelé en 1936, lors de la constitution du gouvernement du Front Populaire — par le gouvernement présidé par Chautemps et dont Georges Bonnet était ministre des Finances, étant en désaccord avec ce gouvernement sur sa politique monétaire.

Il a été, pendant quinze ans, maire de la ville d'Aire-sur-Adour (Landes).

Il a déjà fait partie, de 1928 à 1933, du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. Il démissionna, estimant qu'il ne pouvait y rester lorsqu'il fut nommé procureur général de la Cour des Comptes.

Il a été désigné comme maire de Versailles le 25 août 1944 par le Comité local et le Comité départemental de la Libération. Il a été confirmé dans cette charge aux élections municipales de 1945 et élu la même année au Conseil général de Seine-et-Oise, où il préside la Commission des Finances.

CHARLES LAURENT*Trésorier général de la Ligue*

Secrétaire de la Fédération générale des Fonctionnaires depuis sa fondation (1907) jusqu'en 1946.

Président du Comité directeur du mouvement de résistance « Libération-Nord ». Parti de France en avion, le 12 septembre 1943, pour Londres et Alger.

Président de la Commission d'épuration d'Alger et président de la Commission des Finances de l'Assemblée Consultative provisoire.

Délégué de la Confédération générale du Travail dans les banques nationalisées. Président du Conseil d'administration de la Caisse Autonome d'Amortissement et de la Régie Industrielle des tabacs et allumettes ; conseiller général de la Banque de France ; vice-président du Comptoir National d'Escompte de Paris ; Commissaire du Gouvernement auprès de la Banque de l'Union Parisienne.

LAURIOL*Pasteur de l'Eglise Réformée*

A adhéré à la Ligue, Section d'Alès en 1921.

Depuis, ligueur fervent, il a été l'un des plus actifs et des plus assidus militants de la Section de Nîmes.

Épris de justice et de liberté, il considère que la Ligue, fidèle à ses statuts, doit rester en dehors de la politique et tâcher d'être toujours davantage la conscience de la Démocratie.

Lui-même n'a adhéré à aucun parti, non par dédain de la politique, mais parce qu'il considère que son sacerdoce lui interdit tout ce qui pourrait être sujet de division. Il jouit de l'amitié générale des milieux les plus divers de notre région.

Pendant l'occupation, il a su garder son indépendance complète vis-à-vis du Gouvernement de Vichy et de l'occupant, prononcer des paroles vengeresses et reconfortantes et venir en aide aux persécutés et aux victimes des nazis.

ÉMILE LISBONNE*Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature***Membre sortant**

Né à Nyons, le 20 février 1876.

Ancien magistrat.

Sénateur de la Drôme de 1924 à 1938, battu par la réaction, persécuté par Vichy, spolié par les Allemands.

Ancien ministre de la Santé Publique.

Membre du Conseil supérieur de la Magistrature.

LUCIEN PARIS LE CLERC*Avocat à la Cour d'Appel de Paris**Président de la Section de Paris-14^e*

Docteur en droit es sciences juridiques.

Diplôme d'études supérieures de droit public.

Diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, section diplomatique.

Administrateur de commune mixte, en Algérie, de 1921 à 1924.

Inspecteur général de « La Préservatrice » de 1924 à 1932.

Avocat à la Cour depuis 1932.

Appartient à la Ligue depuis 1934.

Vice-président de la Section de Paris-14^e en 1937.

Président en 1946 et 1947.

ROGER PINTO

Professeur de droit public à la Faculté de Droit de Lille

Avant la guerre, conférencier et conseiller juridique de la Ligue.

Détaché à la Faculté de Droit de Hanoï en 1939.

Fonde la Table Ronde, groupement franco-indochinois d'études pour la réforme des institutions de l'Union Indochinoise.

Mobilisé dans l'infanterie coloniale, participe aux opérations de Langson contre les Japonais (septembre 1940).

Révoqué.

Membre fondateur du premier groupement de la France combattante, en Cochinchine.

Interdit de séjour par Decoux (décembre 1942).

Remplit missions de sabotage à Cantho (9 mars 1945).

Membre du Comité civil de la Résistance Sud-Indochine (Section du C.N.R.).

Auteur d'un ouvrage sur l'organisation gouvernementale et les libertés individuelles et d'un projet de statut constitutionnel de l'Indochine.

A collaboré efficacement à l'enquête de la Ligue sur l'Indochine.

Rapporteur, au Congrès de 1947, de la question de la liberté individuelle dans la démocratie économique et sociale.

JULES-JEAN FRANÇOIS PRUDHOMMEAUX

Secrétaire général de « La Paix par le Droit »

Membre sortant

Né à Chevennes (Aisne) le 2 novembre 1869.

Professeur de première aux lycées de Montluçon, de Sens et de Nîmes.

Mais, de bonne heure, le jeune professeur s'était tourné vers les grands problèmes qui devaient obséder et passionner ses contemporains : l'établissement en France d'une démocratie vraiment républicaine et, dans le monde, l'institution d'une paix internationale fondée sur la réconciliation des peuples et le culte de la justice. En avril 1887, avec six camarades du lycée de Nîmes, il créait l'*Association des Jeunes Amis de la Paix*. L'année suivante, ce petit groupe d'adolescents nîmois devenait l'*Association de la Paix par le Droit*, et celle-ci par ses périodiques (*la Paix par le Droit*, *les Peuples Unis*, *l'Almanach de la Paix*), par ses conférences, ses congrès, son activité inlassable, entreprenait un apostolat qu'elle a poursuivi pendant plus d'un demi-siècle. L'Association avait six membres à sa naissance ; elle en comptait plus de 6.000 lorsqu'en 1940, l'occupation allemande, vint la contraindre à la clandestinité.

Comme secrétaire général, M. J. Prudhommeaux a été, toute sa vie durant, un des animateurs de la *Paix par le Droit*. Mais les problèmes sociaux et politiques n'ont pas cessé de l'attirer. En 1907, deux thèses de doctorat es lettres, sur *Etienne Cabet*, *le Voyage en Icarie et la Révolution* 1848, lui ont valu, à l'Université de Paris, la mention très honorable.

L'affaire Dreyfus, dès la première heure, provoqua son adhésion enthousiaste à la *Ligue des Droits de l'Homme*. Il milita dans les Sections de Lyon, de Sens et de Nîmes, en même temps qu'il apportait une collaboration fervente aux mouvements coopératifs de production et de consommation.

Devenu directeur à Paris du Centre européen de la *Dotation Carnegie pour la Paix internationale*, J. Prudhommeaux a présidé à Versailles où il habite, pendant plus de quinze ans, la Section versaillaise de la Ligue des Droits de l'Homme. Elu, en 1927, membre résidant du Comité Central de la Ligue, il n'a pas cessé d'en suivre avec une sympathie fidèle les travaux, sous les présidences vénérées de Victor Basch et de Paul Langevin.

JULIEN RACAMOND*Secrétaire de la C.G.T.***Ancien membre du Comité Central**

Né à Dijon, le 29 mai 1885.

Origine. — Famille d'ouvriers agricoles (Drôme).
Travaille dans les fermes de la Côte-d'Or de 1897 à 1903.

Appris le métier d'ouvrier boulanger à Beaune (Côte-d'Or).

Secrétaire adjoint du Syndicat des ouvriers boulangers de Dijon (1905-1906).

Service militaire à Auxonne (1906-1908).

Adhère au syndicat des ouvriers boulangers de la région parisienne (1909). Secrétaire adjoint du syndicat (1910-1914).

Mobilisé, trente mois de front, deux blessures, croix de guerre.

1919. Secrétaire du syndicat des ouvriers boulangers de la région parisienne.

1923. Secrétaire de la Confédération Générale du Travail Unitaire.

1929. Emprisonné par le Gouvernement Tardieu (complot).

1935.—Secrétaire adjoint de la Confédération Générale du Travail.

1936. Membre du Comité National du Front Populaire.

1939. Interné du 18 octobre 1939 jusqu'au 23 juin 1942.

Membre du Bureau Confédéral reconstitué dans la clandestinité.

Depuis la Libération, Secrétaire de la Confédération Générale du Travail.

Actuellement. — Président du Comité Permanent National du Ravitaillement.

Vice-président de l'Office National d'Immigration.

Membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (nationalisée).

Représentant de la C.G.T., au Conseil National Économique.

PAUL RIVET*Professeur au Muséum***Membre sortant**

Né le 7 mai à Wasigny (Ardennes).

Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle. Directeur du Musée de l'Homme.

Président-fondateur du Comité de Vigilance des Intellectuels anti-fascistes.

Conseiller municipal de Paris, premier élu du Front Populaire.

Fait partie de la S.F.I.O. depuis 25 ans.

Membre des 1^{re} et 2^e Constituantes.

Député de la Seine à l'Assemblée Nationale (1^{er} Secteur).

Révoqué par Vichy en octobre 1940.

Organisateur avec plusieurs de ses collaborateurs du Musée de l'Homme du premier centre de résistance, qui publia dès octobre des tracts clandestins et dès décembre le premier journal de résistance *Résistance*.

Commandeur de la Légion d'Honneur.

Croix de guerre (1914-1918).

Officier de la Résistance.

RAYMOND ROSENMARK*Avocat à la Cour d'Appel de Paris**Conseiller juridique de la Ligue*

Ligueur à dix-sept ans.

Conseiller juridique de la Ligue, a préparé, depuis vingt ans, les grandes interventions du Comité Central en justice ou auprès des pouvoirs publics.

Associé aux campagnes de la Ligue pour l'Espagne Républicaine et contre Munich, dressé avec elle contre l'arbitraire du gouvernement Daladier, résistant de 1940, spolié par les Allemands et recherché par Vichy, appartient au Mouvement national judiciaire, et a représenté la Ligue à la Commission juridique du Conseil National de la Résistance.

Membre d'Honneur de l'O.R.A. (Organisation de Résistance de l'Armée) a rapporté notamment devant le Comité Central, l'affaire des officiers de Maubeuge.

GUSTAVE ROUSSY*Recteur de l'Université de Paris**Membre de l'Institut*

Interne des hôpitaux de Paris en 1902, Gustave Roussy fut chef des travaux de physiologie pathologique au Collège de France avant d'être appelé par Pierre Marie au Laboratoire d'Anatomie pathologique de la Faculté de Médecine.

Agrégé en 1910, G. Roussy prenait, en 1925, la succession du professeur Letulle dans la Chaire d'Anatomie pathologique. En 1933 l'Assemblée des Professeurs de la Faculté lui conférait, à la quasi-unanimité des suffrages, les fonctions de doyen.

Toutes les étapes de sa carrière sont jalonnées par des travaux qui constituent une œuvre scientifique considérable.

Dans toutes les fonctions universitaires ou hospitalières qu'il a occupées, le professeur Roussy s'est montré un organisateur et un animateur de premier ordre.

Président de la Société anatomique de Paris, secrétaire général, puis président de l'Association française pour l'étude du cancer, il a organisé des réunions internationales qui ont connu un grand succès. Peu après la guerre, en même temps qu'il faisait de l'étude des tumeurs, l'une de ses principales préoccupations scientifiques, G. Roussy participa activement à la lutte contre le cancer. Après avoir fondé à l'hospice Paul-Brousse, à Villejuif, le centre anticancéreux de la banlieue parisienne, il obtenait du Conseil général de la Seine, en 1926, la création d'un « Institut du Cancer » rattaché, sous sa direction, à la Faculté de Médecine de Paris et qui est l'un des centres les plus importants de traitement et de recherche sur le cancer.

En octobre 1937, a été nommé recteur de l'Académie de Paris, en remplacement de Sébastien Charléty. Il fut relevé de ce poste par le Gouvernement de Vichy, le 11 novembre 1940, mais réinstallé à la Sorbonne en août 1944, dès la libération de Paris.

En 1939, l'Académie des Sciences l'appelait à siéger parmi elle dans sa section des membres libres. Il est secrétaire général de l'Académie nationale de Médecine.

Savant incontesté, animateur incomparable, Gustave Roussy jouit d'une autorité universelle. Membre d'un très grand nombre de sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, il est docteur *honoris causa* de plusieurs Universités étrangères.

Lié à Paul Langevin par l'amitié et la communauté d'opinions démocratiques, il s'est montré, comme lui, savant illustre et grand citoyen.

Ligueur, il n'a jamais cessé de donner son haut patronage aux manifestations solennelles de la Ligue.

MARC RUCART

Conseiller de la République
Membre honoraire du Comité Central

Le ligueur à la Ligue. — Fondateur et premier secrétaire général des Fédérations du Loiret et de l'Aisne.

Président de la Fédération des Vosges.

Membre du Comité Central en 1927.

Est parmi ceux qui ont créé en « France libre », le Comité central provisoire.

Le ligueur dans la Résistance. — Création d'un groupe de résistance, à Paris, fin 1940. Dénoncé et arrêté en février 1941. Incarcéré par les Allemands au Cherche-Midi et à Fresnes. Dans son interrogatoire, revendiqua sa qualité de ligueur et d'antiraciste.

Membre du premier Conseil national de la Résistance (rue du Four, mai 1943).

Le ligueur au Gouvernement. — Au Ministère de la Justice : Décret de dissolution des Ligues fascistes (avec Salengro). Projet de loi sur la suppression du bague de la Guyanne (avec Marius Moutet). Projet pour inclure dans les lois d'amnistie les « délits de misère ». Circulaire aux procureurs généraux pour l'intervention obligatoire du ministère public dans les affaires de diffamation. Abrogation des décrets Doumergue pour reprendre au Judiciaire les droits enlevés à l'Exécutif. Réforme du régime de l'enfance dite délinquante.

Au Ministère de la Santé publique, création du Carnet de Santé. Code de la famille. Création de la première école pour les enfants vagabonds. Restriction de la consommation de l'alcool et du degré alcoolique. Projet de réforme du régime des aliénés. Prime à la première naissance. Premier projet de loi sur le prêt au mariage. Accession des femmes aux emplois supérieurs de l'Assistance publique. Obligation de la vaccination antidiphthérique. Obligation du traitement des maladies vénériennes.

GEORGES SCELLE

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

Membre sortant

Né à Avranches (Manche), le 19 mars 1878.

Actuellement professeur à la Faculté de Droit de Paris. Antérieurement :

Professeur à la Faculté de Droit de Dijon (1912-1929).

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Genève (1929-1933).

Professeur à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales de Genève (mêmes dates).

Directeur du Cabinet de M. Justin Godart, au Ministère du Travail (1924-1925).

Membre de la délégation française à l'Assemblée de la Société des Nations (1924).

Secrétaire général adjoint de l'Académie de Droit international de La Haye, etc...

Nombreux ouvrages de Droit international et de Législation ouvrière.

Professeur, Georges Scelle a défini le Droit International nouveau, fondé sur les principes de la Société des Nations.

Journaliste, il a soutenu la cause de la Paix par le Droit contre les agresseurs de l'Espagne, ceux qui les secondaient et ceux qui les excusaient.

Ligueur, il a rédigé pour le Congrès International de 1936 l'admirable rapport sur « l'offensive des États dictatoriaux contre la Société des Nations » (*Cahiers* du 1^{er} août 1937, p. 499), et a pris une part éminente à la campagne contre Munich.

Justement considéré aujourd'hui comme l'un des meilleurs spécialistes du Droit international, apporte au Comité Central un concours inestimable en matière d'organisation de la Paix.

MAURICÉ VIOLETTE

*Député à l'Assemblée Nationale
Vice-président de la Ligue*

Membre sortant

J'ai l'honneur d'appartenir au Comité Central depuis plus de 20 ans et, en cette occasion, j'ai représenté le Comité Central dans de nombreux congrès.

J'appartiens au Parlement depuis 1902, avec une première interruption de 4 ans, de 1919 à 1924, lors de la grande crise de folie nationaliste, et une seconde, de 1938, où j'ai été éliminé par la réaction, à 1945.

J'ai toujours compris mon rôle parlementaire comme celui d'un militant républicain. Je réclame l'honneur d'avoir instruit le procès Tardieu dans l'affaire de la N'Goko-Sangha, d'avoir, ministre d'État dans le Gouvernement Léon Blum, manifesté mon attachement à l'Espagne républicaine, de m'être opposé à Munich et d'avoir résisté à Vichy.

ANDRÉE VIOLLIS

Ecrivain et journaliste

Membre sortant

Andrée Viollis, écrivain, journaliste, a toujours défendu dans ses livres comme dans ses articles, les peuples opprimés, les masses laborieuses réduites à la misère et à la pénurie, et toujours combattu les injustices sociales et les répressions impérialistes.

Dans cet esprit, a publié avant la guerre :

L'Inde contre les Anglais, le Destin de la Chine, le Japon et son Empire, enfin sous le titre *Indochine S.O.S.*, le livre qui, pour avoir révélé les cruautés de la répression, les méthodes d'administration indignes d'un peuple démocratique et le refus aux indigènes des libertés les plus élémentaires, lui a gagné l'affection reconnaissante de tout le peuple annamite.

Après cinq mois passés en Espagne républicaine et toute une campagne menée par la plume et par la parole pour l'aide et le secours aux victimes de Franco, Mussolini et Hitler, après une protestation inlassable contre Munich et l'esprit de Munich, André Viollis, résistante de 1940, s'est naturellement attiré les persécutions de Vichy.

Reprenant depuis la Libération, son apostolat en faveur du droit des peuples, elle a soutenu au Comité Central, comme au dehors, la cause d'une Indochine libre dans le cadre de l'Union Française.

II. CANDIDATS AUX SIÈGES DE MEMBRES NON RÉSIDANTS

BERNARD-ANDRÉ

*Professeur au Lycée d'Amiens
Secrétaire de la Fédération de la Somme*

Mutilé de guerre, deux fois blessé, deux fois cité, crée la section de Saint-Pol-sur-Ternoise et toutes les sections de la partie sud du Pas-de-Calais.

Déplacé sous la pression des réactionnaires, il est nommé professeur à l'école primaire supérieure d'Amiens, puis au collège moderne, enfin au lycée. Secrétaire du bulletin dont il fait une arme redoutable, puis secrétaire de la Fédération, treize fois président de la Section d'Amiens (les présidents sortants ne sont pas immédiatement rééligibles); il crée ou reconstitue plus de trente sections, devient en 1934 le véritable dictateur de la Picardie dont il chasse les bandes fascistes, puis le président du Rassemblement Populaire. Maintes fois menacé de mort, mérite que les réactionnaires prennent pour devise dans la région : « Abattre la Ligue, d'abord ».

Mobilisé en 1939, comme simple adjudant, devient en fait le commandant de sa compagnie, puis le vrai chef de son bataillon qu'il amène jusqu'à Saint-Dié sans avoir perdu d'autres hommes que les morts. Adoré de ses soldats (voir le livre de Villeroy : *Ceux de l'an 40*), il devient l'âme de la résistance dans son kommando. Rapatrié comme grand malade en juin 1941, entre en relations avec le groupe du général Raynal à Vichy, retourne volontairement en France occupée, collabore avec le Front National, puis crée une section de la C.G.T. clandestine et de Libé-Nord. Inquiété, puis interné à la prison d'Amiens, il est envoyé en résidence surveillée.

Rentré dès la libération, avec l'aide de ses amis, il reconstitue la Fédération qui reprend vite son influence dans la région avec sa cinquantaine de sections dont 37 représentées au dernier Congrès Fédéral.

Médaillé de la Résistance, orateur et journaliste goûté, poète à l'occasion, professeur de valeur, il reste le lien vivant entre toutes les organisations républicaines de la région et, pour les adversaires de la démocratie, l'ennemi public n° 1.

Candidat au Comité Central peu de temps avant la guerre 1939-1940, battu de peu, l'organisateur de l'admirable Congrès National d'Amiens de 1933, méritait déjà d'y entrer.

Il y entrera cette fois.

GEORGES BOULLY

Président de la Fédération de l'Yonne

Membre sortant

Né en 1877.

Ancien professeur d'École Normale et d'École primaire supérieure.

Président de la Fédération départementale de l'Yonne.

A contribué à la fondation ou au développement de la plupart des sections du département.

Poursuit inlassablement la restauration et la réorganisation de notre Association dans le département depuis la libération.

Ancien député et ancien sénateur, fut vice-président du groupe parlementaire de la Ligue.

GEORGES CERF

*Professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg
Président de la Fédération du Bas-Rhin*

Professeur et militant, animateur du Front populaire en Basse-Alsace, a été révoqué par Vichy, persécuté et spolié par l'occupant.

Membre de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen depuis 1920. Président de la section strasbourgeoise depuis 1930. Depuis 1931, Président de la Fédération du Bas-Rhin, organise et préside en 1933 un congrès inter-fédéral. Ligueur compétent bien que jeune encore, ayant l'expérience et la connaissance nécessaires du fonctionnement de notre organisation et des luttes qu'elle a soutenues.

Si la lutte pour le respect des droits de l'homme doit être maintenue sur toute l'étendue de notre territoire, nulle part elle n'est plus urgente et plus âpre que dans cette Alsace où subsistent encore, et avec quelle vitalité, des principes politiques dont la France a su se débarrasser partout ailleurs. Les Sections alsaciennes sont donc, entre toutes, celles qui ont à rencontrer quotidiennement le plus d'épreuves. Avoir été président de la Section de Strasbourg depuis plus de 15 ans, avec l'autorité et le courage qu'y a mis Cerf, donne au candidat que nous vous présentons une expérience de lutteur et un esprit combatif qu'il faut mettre en relief.

Enfin, les Sections alsaciennes constituent un des instruments les plus puissants de diffusion des principes républicains dans une province où les ennemis du régime font porter des efforts toujours accrus. Voter pour Cerf, c'est donc aider les camarades ligueurs qui sont à la pointe du combat républicain et qui, plus que tous autres, ont besoin d'une aide urgente, et c'est en même temps voter pour un homme dont les qualités ont été affirmées et accrues par une vie consacrée à la défense des Droits qui nous sont chers.

A. DAMALIX

Instituteur honoraire

Membre sortant

Président de la Section de Quimper, président et fondateur de la Fédération du Finistère, président du Comité d'action laïque du département du Finistère, membre de la Ligue depuis sa fondation.

Sur le point d'être arrêté par la police du gouvernement de Vichy, a dû fuir sa résidence et se cacher dans une ferme de mars à août 1944.

EDMOND ESMONIN*Professeur honoraire à l'Université de Grenoble***Membre sortant**

Ligueur depuis 1902.

Président de la Fédération de l'Isère depuis sa fondation en 1921.

Révoqué de ses fonctions de professeur par le Gouvernement de Vichy, réintégré à la libération.

MARC FAURE*Professeur**Président de la Fédération du Maroc***Membre sortant**

Laique, démocrate et républicain de toujours, Marc Faure n'a pas cessé de militer à la Ligue des Droits de l'Homme.

Depuis vingt ans tour à tour secrétaire général, vice-président, puis président de la section de Casablanca, pendant de longues années président de la Fédération du Maroc, élu membre non-résidant du Comité Central en 1938, c'est un ardent et sincère partisan de la Justice par le respect de la personne humaine, et de la Paix par une organisation démocratique des peuples.

Fermement convaincu de la nécessité de l'union de tous les démocrates, c'est à lui qu'est allée bien souvent la confiance des partis et groupements de gauche pour diriger les rassemblements de défense laïque et républicaine dans ce protectorat où cette défense est rendue plus difficile par les problèmes de politique indigène et internationale auxquels elle doit faire face.

La Fédération du Maroc estime que le Comité Central se doit de compter parmi ses membres des représentants non seulement des principales régions de la France métropolitaine, mais encore des Ligueurs qui travaillent à répandre notre idéal outre-mer et à resserrer pacifiquement les liens entre les peuples de l'Union Française. C'est pourquoi elle invite les Sections et Fédérations de la Ligue, à voter pour son candidat.

(Noter que Marc Faure, professeur à Casablanca, fut frappé par les lois d'exception du gouvernement de Vichy.)

ANDRÉ GUEFFIER*Avocat au Barreau**Président de la Fédération de la Vendée*

Docteur ès sciences économiques et politiques.

Avocat au Barreau, ancien bâtonnier âgé de 46 ans.

Président de la Section des Sables-d'Olonne depuis plus de 10 ans.

Président de la Fédération de la Vendée depuis 1937.

Lutte en Vendée depuis plus de 15 années pour notre idéal commun : le redressement des injustices, et la défense de la République laïque, démocratique et sociale.

Résistant actif, s'est maintenu en liaison avec les militants de la Ligue de Vendée, sous l'occupation, et a pu ainsi, étant membre du Comité départemental de Libération, remonter dès la Libération, les principales sections et remettre en route la Fédération départementale de Vendée, laquelle après deux congrès fédéraux a repris une pleine activité.

LUCIEN GORON*Docteur es lettres**Professeur d'Ecole Normale**Président de la Section de Toulouse*

Lucien Goron a été président de la Section de Foix et de la Fédération de l'Ariège entre les deux guerres.

Relevé de ses fonctions et mis à la retraite d'office par le Gouvernement de Vichy.

Réintégré à la Libération ; actuellement professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Toulouse, et président de la Section toulousaine de la Ligue.

Lucien Goron a fait, depuis 25 ans, pour la Ligue et les organisations démocratiques, de nombreuses conférences sur les questions et pour les causes auxquelles s'intéresse la Ligue des Droits de l'Homme, il a mené notamment dans les départements proches des Pyrénées, une action ardente pour l'Espagne républicaine.

Convaincu, comme Victor Basch et Paul Langevin, que Munich menait à la guerre, il s'est élevé contre la politique d'abandon et il a compté parmi les premiers résistants.

Désigné par son courage et sa clairvoyance à la présidence de sa Section de Toulouse, il en a fait l'animatrice de l'opinion républicaine en Haute-Garonne.

ROGER LANG*Industriel**Président de la Fédération de Meurthe-et-Moselle*

Né à Nancy le 28 mars 1902.

Industriel.

Père de 5 enfants.

Licencié en Droit, ingénieur commercial de l'Université de Nancy.

Président de la Fédération de Meurthe-et-Moselle depuis 1935.

Président d'Amicale laïque.

Délégué cantonal.

Vice-président des Officiers de réserve républicains, région de l'Est.

Intendant militaire adjoint de réserve, mobilisé en 1938, 1939 et 1944.

Condamné par le Tribunal correctionnel de Brive, sur ordre de Vichy « par suite de sa propagande tapageuse contre la révolution nationale ».

Interné politique par Vichy.

Membre du réseau « AUTHOR » (Intelligence Service) : région Corrèze (Organisation de maquis, accueil de prisonniers évadés russes, yougoslaves et alsaciens-torrains...)

A la suite de l'arrestation par la Gestapo du Chef de l'Intelligence Service, évadé de France.

Interné en Espagne.

Accueilli pendant 48 heures par les autorités anglaises à Gibraltar ?

Engagement dans les Forces Françaises Libres à Alger avec son grade.

ALBERT LE CLAINCHE*Avocat au Barreau du Havre**Président de la Fédération de la Seine-Inférieure*

Né le 17 septembre 1891.

Licencié ès sciences, licencié en droit.

Avocat au Barreau du Havre.

Membre de la Ligue depuis 1918.

Président de la Section du Havre depuis 1935.

Président de la Fédération de la Seine-Inférieure depuis juillet 1945.

Conseiller municipal révoqué par Vichy.

Président du Rassemblement Populaire de 1935 à 1940.

Membre du Groupe de Résistance « l'Heure H », et du Réseau de Renseignements « Buckmaster ».

Déporté politique en Allemagne.

Viet
des pl
sein de
sion.

Au l
taire f
fédéral
C'est g
teur q
faire d
France
nombre

Il fu
Congrè
traditio

Il ne
mais so
ou il y
Milit
syndica
et, à ce
bunal
d'Aix.

Signa
démissi
tembre
il conti
en plein
pour av
S.T.O.,
il put
listes d
laïques.
s'entret
taire gé

Dès s
Var, il
aux lig
tous les

Ses c
l'ont élu
Il a p
1922.

Prom
interféd
tique d
a été re
Memb
netteme

VICTOR MATHIEU

Directeur d'École
Président de la Fédération du Var

Membre sortant

Victor Mathieu, directeur d'école à Hyères, est un des plus anciens ligueurs de la Fédération du Var au sein de laquelle il milite depuis 1912, date de son adhésion.

Au lendemain de la guerre 1914-1918, il est élu secrétaire fédéral adjoint, puis trésorier et enfin secrétaire fédéral, fonction qu'il assume durant plus de vingt ans. C'est grâce à son rôle constant d'arbitre, de conciliateur que Mathieu avait pu, à la veille de la guerre, faire de la Fédération du Var une des plus belles de France, avec ses 60 Sections sur 150 communes, et ses nombreux ligueurs.

Il fut également l'animateur de notre magnifique Congrès National d'Hyères, si bien organisé malgré la traditionnelle improvisation provençale.

Il ne s'est pas contenté de militer au sein de la Ligue ; mais son activité débordante l'incitait à lutter partout où il y avait un effort à fournir.

Militant syndicaliste, il était secrétaire adjoint du syndicat des instituteurs du Var sous le Bloc National et, à ce titre, se voyait condamner en 1921 par le Tribunal Correctionnel de Toulon et la Cour d'appel d'Aix.

Signalé à l'*Officiel* en août 1941, il fut sans retard démissionné d'office par Vichy d'octobre 1941 à septembre 1944. Trois longues années au cours desquelles il continue, en vrai ligueur, son activité de résistance en plein massif des Maures. En raison de son passé et pour avoir abrité des israélites et des réfractaires au S.T.O., il fut à plusieurs reprises perquisitionné. Mais il put soustraire à toutes recherches les archives et listes de la Ligue ainsi que de plusieurs associations laïques. Il eut durant cette période le réconfort de s'entretenir avec le Président Victor Basch et le Secrétaire général E. Kahn.

Dès septembre 1944, un mois après la libération du Var, il lançait dans la presse locale un vibrant appel aux ligueurs pour les inciter à se regrouper et à animer tous les groupements de gauche.

Ses collègues, malgré son opposition persistante, l'ont élu président fédéral du Var.

Il a pris part à tous les congrès nationaux depuis 1922.

Promoteur, dans la région du Sud-Est, des congrès interfédéraux qui permettaient une préparation méthodique de nos débats nationaux et dont la nécessité a été reconnue par le Congrès de Mulhouse.

Membre du Comité Central depuis 1935, il avait pris nettement position contre la capitulation de Munich.

ANDRÉ TEXIER

Professeur
Président de la Fédération de la Gironde

Membre sortant

Appelé à la présidence de la Fédération de la Gironde en 1930, à la mort de son maître et ami Lucien Victor Meunier, a été élu membre du Comité Central en 1932 et constamment réélu depuis.

Jusqu'à l'occupation, a donné à la Fédération girondine une magnifique impulsion qui en a fait une des plus importantes de la Ligue.

A parcouru inlassablement, non seulement le département, mais toutes les Fédérations du Sud-Ouest, prenant la parole dans les congrès ou dans de multiples réunions publiques. A participé à tous les Congrès nationaux depuis 1925.

Pendant l'occupation de Bordeaux, n'a cessé de maintenir le contact le plus étroit au sein du Bureau fédéral, ce qui a permis de rendre de nombreux services à la Résistance, malgré les perquisitions effectuées par la police de Vichy.

Aussi dès la libération de Bordeaux, le 28 août 1944, la Fédération a reconstitué, au début de septembre, de nombreuses sections. Actuellement la Ligue a repris en Gironde le rang qu'elle doit avoir.

ALBERT VALLET

*Avocat à la Cour d'Appel de Lyon
Vice-président de la Fédération du Rhône*

Né le 25 septembre 1883.

Vice-président de la Section Lyonnaise et de la Fédération départementale de la Ligue des Droits de l'Homme.

Avocat à la Cour d'Appel de Lyon.

Conseiller général du Rhône.

Ancien candidat aux élections à l'Assemblée nationale (liste Edouard Herriot).

Administrateur du Bureau de Bienfaisance de Lyon.

Délégué au Conseil d'Administration de l'École Nationale Professionnelle de filles de Lyon.

Délégué à l'Association du Rhône pour la protection maternelle et infantile.

Ancien colonel-commandant la 241^e Division d'Infanterie, mis à la retraite d'office en exécution de la loi Pétain du 2 août 1940.

Mutilé de guerre 60 %. Ancien prisonnier de guerre.

Croix de guerre 1914-1918 et Croix de guerre 1940.

Ancien chef du service des travaux législatifs au Ministère de la Guerre.

Ancien collaborateur de MM. Adolphe Girod, Paul Bernier, Jean Sénac, à la Commission de l'armée et à la Sous-Commission de Défense Nationale de la Commission des Finances de La Chambre des Députés.

N'a occupé aucun poste, ni reçu aucune mission relevant du Gouvernement de Vichy. Resté pendant l'occupation en rapport avec les parlementaires républicains Herriot, Daladier, Guy la Chambre, Valière, Paul Bernier, Jean Sénac, Bastid, Marc Rucart...

A refusé de prêter serment au titre de la Légion d'Honneur.

Président de la Fédération Départementale des Officiers de réserve républicains du Rhône.

Président de la Confédération Départementale des réserves des armées de la République.

Auteur de *La mise en accusation du Maréchal Pétain*, éditeur Chiron, Paris.

Commandeur de la Légion d'honneur.

FÉDÉRATIONS ET SECTIONS



d e m a n d e z
au **Siège Central**,
pour vos réunions :

L'AFFICHE PASSE-PARTOUT

1/4 colombier, 1 fr. 70 — 1/2 colombier, 2 fr. 75

LA CONVOCATION PASSE-PARTOUT

35 francs le cent (non compris les frais d'envoi)



L'INSIGNE DE LA LIGUE

(25 francs)

est en cours de fabrication

les demandes des Sections
seront satisfaites dans leur ordre d'arrivée.